

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1992.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée au Chili et en Argentine, du 23 janvier au 1er février 1992,

Par MM. Guy CABANEL, André JARROT, Edouard LE JEUNE,
Michel CRUCIS, André ROUVIÈRE et André BOYER,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires* ; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclotque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Rogér Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE : LE PROGRAMME DE LA MISSION	11
DEUXIÈME PARTIE : LE CARNET DE ROUTE DE LA MISSION ...	15
LE CHILI	16
I - L'accueil par le président du Sénat, M. Gabriel Valdès, et la réunion de travail avec la commission des Relations extérieures et la commission de la Défense du Sénat	16
II - L'entretien avec le ministre de la Défense, M. Patricio Rojas	18
III - L'entretien avec le ministre de l'Economie, M. Carlos Ominami	20
IV - L'entretien avec le ministre de l'Education, M. Ricardo Lagos	24
V - L'audience du président de la République du Chili, M. Patricio Aylwin	27
VI - L'entretien avec le chancelier, ministre des Relations extérieures, M. Enrique Silva Cimma	29
VII - La visite des installations de la farine chilienne à Concepcion	31

	<u>Pages</u>
L'ARGENTINE	32
I - L'entretien avec les présidents des commissions des Relations extérieures et de la Défense de la Chambre des députés, MM. Carlos Ruckeuf et Miguel Angel Tomas	32
II - L'audience du Président de la République argentine, M. Carlos Menem	35
III - L'entretien avec le ministre de la défense, M. Erman Gonzalez	36
IV - La réunion de travail avec des chefs d'entreprise français	39
V - Les entretiens avec le président du Sénat, président de la commission des Relations extérieures, M. Eduardo Menem, et avec le vice-président de cette même commission, M. Adolfo Gas	40
VI - La réunion de travail avec le sous-chef de l'État-major des armées, le général Horacio Canestro	42
VII - L'entretien avec le président de la commission de la Défense du Sénat, M. Bravo Herrera	44
VIII - L'entretien avec le ministre des Relations extérieures, M. Guido di Tella	46
IX - La réunion de travail avec des représentants de la communauté française	47
TROISIÈME PARTIE : RÉFLEXIONS D'ENSEMBLE	49
LE CHILI : UNE MUTATION EXEMPLAIRE ET MAL CONNUE	50
I - Une démocratisation politique réussie	50
1°) La "transition démocratique" : un processus pacifique	50
2°) L'apurement du passé	51
3°) La mise en place progressive d'un nouveau système politique	51

	<u>Pages</u>
4°) Les rapports entre les forces armées et le pouvoir civil	52
II - Le Chili : un modèle de développement économique pour l'Amérique latine ?	54
1°) Une politique économique marquée par le libéralisme et l'ouverture sur le monde et une politique financière privilégiant les grands équilibres	54
a) <i>Le choix de l'économie de marché</i>	54
b) <i>L'ouverture sur le monde</i>	55
c) <i>Une politique monétaire stricte</i>	56
2°) Des résultats macroéconomiques satisfaisants	57
a) <i>La maîtrise de l'inflation</i>	57
b) <i>Une croissance et des investissements soutenus</i>	57
c) <i>Un commerce extérieur en excédent</i>	58
3°) Un atout économique considérable : les ressources naturelles	58
a) <i>Le cuivre</i>	58
b) <i>Les autres ressources</i>	59
III - Une politique étrangère d'ouverture et de bon voisinage	60
1°) Une ouverture qui ne compense pas encore un réel isolement	60
a) <i>Un pays isolé</i>	60
b) <i>Une volonté d'ouverture</i>	61
2°) Les relations du Chili avec ses voisins	62
3°) Une relative modestie sur la scène internationale	63
IV - Deux défis : atténuer les inégalités sociales et lutter contre la pollution	65
1°) Un premier défi : atténuer les inégalités sociales	65
2°) Un second défi : la lutte contre la pollution	66

V - L'amitié franco-chilienne : une base pour une coopération qui doit être plus active	68
1°) Les relations franco-chiliennes	68
a) <i>L'essor des relations politiques</i>	68
b) <i>Les relations économiques</i>	69
2°) Des évolutions défavorables	71
3°) Que faire ?	73
a) <i>Saisir la réalité du Chili</i>	73
b) <i>Mettre à profit des affinités culturelles anciennes</i>	74
c) <i>Anticiper les évolutions à venir</i>	75
 L'ARGENTINE : UN PAYS AU CARREFOUR DE SON HISTOIRE	 77
 I - Un redressement économique à confirmer mais d'ores et déjà remarquable	 77
1°) Le retour à l'équilibre des finances publiques	77
2°) La réduction de l'inflation	78
3°) La reprise de la production	78
4°) Le retour de la confiance des acteurs économiques	78
 II - Mécanisme du redressement économique : le plan de convertibilité et la libéralisation de l'économie du pays ...	 79
1°) Le plan de convertibilité	80
2°) La déréglementation d'un système rigidifié	80
3°) Un programme massif de privatisation	81
4°) L'ouverture sur le monde	82
 III - Une première conséquence de l'éclaircie économique : la consolidation de la démocratie	 82
1°) La normalisation des relations entre les forces armées et le pouvoir civil	82
2°) La démocratie argentine	84

	<u>Pages</u>
3°) Le renforcement de la position du Gouvernement justicialiste	86
IV - Une deuxième conséquence : l'ambition d'une nouvelle stature internationale pour l'Argentine	87
1°) La volonté de l'Argentine d'accéder au "Premier monde" ..	87
2°) L'apaisement des tensions dans le cône Sud	88
3°) Une politique d'intégration régionale	89
V - Les voies de la coopération franco-argentine	89
1°) Participer dès à présent au programme de privatisations ..	89
2°) Resserrer les liens culturels, politiques et commerciaux ..	90
3°) Contribuer à la réorganisation et à la modernisation de l'Etat argentin	93
QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSION GÉNÉRALE	95
L'influence de la France dans le cône Sud face à l'évolution de l'image et de la présence des Etats-Unis dans la région	96
ANNEXES:	99
1. Chronologie sur le Chili	100
2. Chronologie sur l'Argentine	102
3. Principaux chiffres sur le Chili	104
4. Principaux chiffres sur l'Argentine	106
5. La répartition des sièges au Congrès national chilien	108
6. Carte du Cône sud de l'Amérique latine	109

Mesdames, Messieurs,

Du 22 janvier au 1er février 1992, une délégation de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a effectué une mission d'information au Chili et en Argentine. Conduite par M. Guy Cabanel, membre du bureau de la commission, la délégation était également composée de MM. André Jarrot, Edouard Le Jeune, Michel Crucis, André Rouvière, André Boyer. Elle était accompagnée par M. Marc Le Dorh, administrateur des services du Sénat.

Une mission dans ces deux pays présentait aux yeux de votre commission un triple intérêt.

Le Chili (756 000 km², soit 1,3 fois la France et 13 millions d'habitants) comme l'Argentine (2,77 millions de km², soit 5 fois la France et 32,6 millions d'habitants) ont connu de longues années d'instabilité politique et de dictature.

Durant les 60 dernières années, l'Argentine a ainsi été gouvernée 38 ans par les militaires contre 22 ans par les civils. Elle a été le théâtre d'une véritable guerre civile rampante à partir de 1974.

L'interventionnisme politique des militaires chiliens fut beaucoup moins fréquent. Cependant lorsque l'armée décida de mettre fin au gouvernement de l'Unité populaire, le 11 septembre

1973, elle le fit avec une violence qui frappa l'opinion internationale. Le régime mis en place par le général Pinochet fut, en outre, par la répression implacable qu'il conduisit et la nouvelle organisation des pouvoirs publics qu'il mit en place, comme put l'écrire un spécialiste de l'histoire d'Amérique latine (1), "un modèle de contre-révolution politique".

Cependant, aujourd'hui, ces deux pays ont retrouvé le chemin de la démocratie. Fait remarquable, elles l'ont fait pacifiquement.

Aux yeux d'un grand nombre d'observateurs, la situation économique du Chili, et encore plus de l'Argentine, paraissait au milieu des années 1970 équivalente à celle de leurs voisins d'Amérique latine, c'est-à-dire désespérée. Hyper-inflation, stagnation de la production industrielle, déficit colossal des finances publiques, endettement extérieur gigantesque et croissant, tels étaient les maux d'économies alors moribondes.

Or, même si ces deux pays sont encore loin d'avoir achevé leur développement, force est de constater qu'ils mènent des politiques dynamiques et ambitieuses de redressement économique dont les résultats semblent encourageants.

Enfin, comment ne pas avoir présents à l'esprit le rôle éminent et l'influence réelle de la France dans de nombreux domaines : la culture artistique, les conceptions juridiques, l'idéal politique ..., sans compter la ferveur dont fut entourée la langue française dans ces pays.

Mieux appréhender les processus chilien et argentin de démocratisation, apprécier l'évolution économique de ces deux pays, analyser l'état de notre coopération avec eux, tel était donc le premier objet de cette mission.

(1) Pierre Vayssière in Les révolutions d'Amérique latine, le Seuil. 1991.

Il s'agissait par ailleurs de renforcer les liens entre notre pays et ces deux nations, et de montrer l'intérêt de la France pour le cône sud de l'Amérique latine au moment même où des différends ou des incompréhensions pouvaient apparaître, par exemple à l'occasion des négociations du GATT.

Cette mission répondait à une attente tant du Chili que de l'Argentine, si l'on en juge par la qualité et le niveau des entretiens que votre délégation a pu avoir. Celle-ci a en effet rencontré nombre des principaux responsables politiques des deux pays, et en particulier les présidents chilien et argentin.

Au cours de son déplacement, votre délégation a été très sensible à la chaleur de l'accueil que lui ont réservé ses hôtes chiliens et argentins. Elle souhaiterait leur redire ici combien elle a été touchée par ce témoignage d'amitié entre nos pays.

Votre délégation doit une très grande reconnaissance à nos représentations diplomatiques à Santiago du Chili et à Buenos-Aires. Elle tient à exprimer tous ses remerciements à leurs excellences MM. Daniel Lequertier et Pierre Guidoni, respectivement ambassadeurs de France au Chili et en Argentine, qui l'ont accompagnée tout au long de ses déplacements et dont elle a pu apprécier la compétence, la disponibilité et la courtoisie, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs, notamment MM. Marc-Olivier Gendry, premier conseiller à Santiago, Bernard Giuleri, premier conseiller à Buenos-Aires, le capitaine de frégate Yves Pineau, et le colonel Claude Forner, attachés de défense respectivement au Chili et en Argentine.

*

* *

PREMIÈRE PARTIE :

LE PROGRAMME DE LA MISSION

CHILI

JEUDI 23 JANVIER

- 04 H 50 : Arrivée à Santiago
- 10 H 30 : Réunion de travail à l'Ambassade de France.
- 11 H 30 : Départ pour Valparaiso où siège le congrès national.
- 13 H 00 : Arrivée à Valparaiso.
Accueil par M. Gabriel VALDES, président du Sénat.
- 13 H 30 : Déjeuner offert par M. Gabriel VALDES avec des sénateurs chiliens.
- Après-midi : Réunion de travail avec les membres des Commissions des Relations Extérieures et de la Défense du Sénat.
- Fin d'après-midi : Retour sur Santiago.

VENDREDI 24 JANVIER

- 11 H 00 : Entretien avec M. Patricio ROJAS, Ministre de la Défense.
- 12 H 00 : Entretien avec M. Carlos OMINAMI, Ministre de l'Economie.
- Après-midi : Visite de la ville de Santiago
- 20 H 30 : Dîner à la Résidence avec des membres du gouvernement et du congrès chilien.

SAMEDI 25 JANVIER - DIMANCHE 26 JANVIER

Visite de la région de Pucôn.

LUNDI 27 JANVIER

- 10 H 30 : Entretien avec M. Ricardo LAGOS, Ministre de l'Education.
- 13 H 30 : Audience du Président AYLWIN au Palais de la Moneda.

16 H 30 : Entretien avec le Chancelier, Ministre des Relations extérieures, Enrique Silva Cimma.

19 H 30 : Réception à la Résidence avec des personnalités chiliennes et la communauté française.

MARDI 28 JANVIER

08 H 00 : Départ pour Concepcion.
Visite des installations de la Marine à Concepcion et Talcahuano.

Déjeuner offert par les autorités de la deuxième zone navale.

17 H 30 : Visite du lycée français Charles de Gaulle, puis réception par l'agent consulaire et conférence de presse à Concepcion.

19 H 00 : Départ pour l'aéroport de Santiago.

MERCREDI 29 JANVIER

12 H 00 : Départ pour Buenos Aires.

ARGENTINE

MERCREDI 29 JANVIER

14 H 50 : Arrivée à l'aéroport d'Ezeiza.

17 H 00 : Réunion de travail à l'Ambassade.

21 H 00 : Dîner à la résidence de France avec des parlementaires argentins.

JEUDI 30 JANVIER

11 H 00 : Rencontre avec les présidents des Commissions des Relations extérieures et de la Défense de la Chambre des députés, MM. Carlos Ruckauf et Miguel Angel Tomas.

12 H 30 : Audience du président de la République, M. Carlos Menem.

15 H 30 : Entretien avec M. Erman Gonzalez, ministre de la Défense.

- 16 H 30 :** Réunion avec des chefs d'entreprise français à l'Ambassade.
- 17 H 30 :** Entretien avec M. Eduardo Menem, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, et président par intérim du Sénat.
- 19 H 00 :** Réception à l'Ambassade pour rencontrer la communauté française.

VENDREDI 31 JANVIER

- 10 H 00 :** Entretien avec le général de division Horacio Canestro, sous-chef de l'Etat-major des armées.
- 11 H 55 :** Entretien avec M. Bravo Herrera, président de la commission de Défense du Sénat, suivie d'une visite du Sénat.
- 16 H 00 :** Entretien avec M. Guido Di Tella, ministre des Affaires étrangères.
- 17 H 00 :** Réunion de travail avec des représentants de la communauté française à l'ambassade.
- 18 H 00 :** Conférence de presse à l'ambassade.

SAMEDI 1er FÉVRIER

- 10 - 12 H 00 :** Visite de Buenos-Aires.
- 13 H 15 :** Départ pour l'aéroport.
- 14 H 40 :** Départ pour Paris.

DEUXIÈME PARTIE

LE CARNET DE ROUTE DE LA MISSION (1)

(1) Les comptes-rendus de réunion de travail qui illustrent cette partie n'ont qu'une valeur indicative. Les propos des interlocuteurs de la délégation ont pu être déformés par la traduction. Par ailleurs, n'ont été retenus dans le présent compte-rendu que les propos jugés les plus significatifs par votre délégation.

LE CHILI (23-29 janvier 1992)

I - L'ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT, M. GABRIEL VALDÈS, ET LA RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE DU SÉNAT.


Le jeudi 23 janvier, après avoir été accueillie très chaleureusement par M. Gabriel Valdès, président du Sénat (démocrate-chrétien), la délégation a rencontré les membres des commissions des relations extérieures et de la défense du Sénat chilien à Valparaiso. En effet, comme la chambre des députés, la haute assemblée chilienne est installée dans un bâtiment neuf construit à l'initiative du général Pinochet à 180 km de la capitale. La raison de cet éloignement qui a toutes les apparences d'une mise à l'écart, tient sans doute à la volonté de l'ancien chef de l'Etat chilien de montrer la prééminence de l'exécutif, dont le siège demeure à Santiago, sur le législatif, et de ne pas être "gêné" par un Congrès national (nom donné au parlement chilien) tombé en disgrâce avec l'arrivée au pouvoir des militaires.

Après que le président de la commission des relations extérieures, M. Beltran Urenda Zegers (rénovation nationale) eut salué la venue de la délégation au Chili, plusieurs thèmes ont été abordés :

Les relations franco-chiliennes : "...Les liens culturels et d'amitié entre la France et le Chili sont anciens et importants. La Révolution française a eu une influence déterminante pour l'indépendance des pays d'Amérique latine et particulièrement du Chili..."

"...Les membres de la Congrégation du Sacré-Coeur de Jésus ont par ailleurs créé dès 1837 le collège dit des Pères français qui a enseigné des dizaines de milliers de Chiliens et a formé une grande partie de l'élite du pays ...".

"...D'ailleurs, il n'y a jamais eu de graves difficultés entre les deux nations qui partagent des valeurs communes..."

L'Europe suscite beaucoup d'intérêt mais aussi des inquiétudes : ..."Nous craignons que le Marché commun se désintéresse du Chili pour consacrer tous ses efforts aux anciennes colonies de pays membres, en Afrique ou aux Antilles. Le Chili s'inquiète de ce  Les portes puissent lui être fermées en France et en Europe notamment en ce qui concerne les produits agricoles ou de la pêche : pommes, viande ovine, mollusques bi-valves.... Le Chili demande simplement que le marché européen lui soit accessible..."

Les relations avec les autres pays : ..."L'influence des Etats-Unis est très forte..."

"... Les relations avec l'Ouest, en particulier le Japon et les "Tigres" de l'Asie du Sud-Est sont importantes et croissantes. Le Japon est le premier client du Chili auquel il achète notamment du cuivre et des produits forestiers..."

"... Enfin le Chili resserre actuellement ses liens avec les autres pays latino-américains parmi lesquels la Bolivie..."

Après avoir souligné le très important degré d'ouverture de la Communauté européenne en général, et de la France en particulier, qui se traduit concrètement par un fort déficit de la balance commerciale franco-chilienne au détriment de notre pays, M. Guy Cabanel a exposé les difficultés de l'agriculture française. Il a souligné qu'il était impossible d'envisager de supprimer toute aide à ce secteur et que les Etats-Unis devraient faire montre de plus de souplesse lors des négociations du GATT.

II - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE LA DÉFENSE, M. PATRICIO ROJAS

Le lendemain matin 24 janvier, la délégation a rencontré M. Patricio Rojas (démocrate-chrétien), ministre de la défense.

Les entretiens ont porté sur :

Le système politique chilien et les relations entre les forces armées et le pouvoir civil

"... La constitution chilienne de 1980 est marquée par un présidentielisme très fort. Le chef de l'Etat est le chef des Armées.

Les officiers généraux sont nommés par le président de la République mais sur proposition des commandants en chef ce qui, dans les premiers temps de la transition démocratique, a pu provoquer certaines difficultés.

L'Etat-major de la défense nationale n'a aucune mission de gestion mais seulement un rôle de conseil du gouvernement. Il est en cela différent de l'Etat-major des armées en France. Le ministre de la défense, lui, a pour responsabilités la planification stratégique et l'élaboration des plans de guerre ou de crise.

Au Chili, les commandants en chef de chaque armée jouent un rôle très important dans le fonctionnement courant des forces armées, et notamment l'établissement des tableaux d'avancement des officiers..."

Le budget de la défense

"... Les forces armées disposent de deux sources de financement.

La première est constituée par les crédits budgétaires alloués par le Parlement.

La seconde provient de la loi sur le cuivre aux termes de laquelle 10 % du produit des exportations de cuivre sont versés aux armées pour permettre l'achat de nouveaux équipements.

Les dépenses de défense ont atteint un sommet en 1974-1977 en raison de la crise avec l'Argentine. Depuis elles connaissent une sensible diminution.

Le budget de la défense -hors cuivre- représente en 1992 8,83 % du budget total de l'Etat contre 9 % à l'éducation...".

Les forces de sécurité

"... Aujourd'hui les carabiniers dépendent organiquement du ministère de la défense à l'instar des gendarmes en France. Cependant un projet prévoit de les rattacher fonctionnellement au ministère de l'intérieur pour l'accomplissement de leurs missions de police. La police civile d'investigation qui comprend 4 000 hommes relève, elle, du ministère de l'intérieur...".

III - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE M. CARLOS OMINAMI

La délégation a ensuite été accueillie par M. Carlos Ominami, ministre de l'économie (Parti socialiste).

M. Carlos Ominami a tout d'abord présenté le bilan de la "Transition démocratique", qualifié de très positif : ... "En 1991, la croissance a été de 5,5 % et l'inflation a été réduite à 18 %, ce qui constitue des résultats bien plus satisfaisants qu'en 1990 avec 2,8 % de croissance du PIB et 27 % d'inflation.

Les prévisions pour 1992 sont encourageantes : 6 % de croissance et 15 % d'inflation environ.

L'ouverture du Chili

"... Le gouvernement travaille à l'ouverture de l'économie chilienne. Il considère en effet qu'elle doit être parallèle à l'ouverture du système politique chilien.

"... En 1991 le tarif douanier unique a ainsi été ramené par le Parlement de 15 à 11 % -ce qui est un taux très modéré-. Par ailleurs, nous menons actuellement des négociations économiques internationales pour la conclusion d'accords de libre-échange. De tels accords ont déjà été signés avec les Etats-Unis, le Mexique, la Bolivie ... Des négociations sont en cours avec le Venezuela..."

"... Le Chili souhaite aussi pouvoir attirer les capitaux étrangers, en particulier européens, car la présence européenne dans notre pays nous paraît insuffisante. A cet égard, les années 1990 et 1991 ont été des années record. Le taux d'investissement s'est établi à 20 % du produit intérieur brut et les investissements étrangers ont représenté le quart de ce total. De fait, notre politique est très favorable pour les investisseurs étrangers. Ainsi le délai exigé pour

pouvoir rapatrier le capital -et non les bénéfiques dont le rapatriement peut être immédiat- vient d'être ramené de 3 à 1 an. De même le taux d'impôt invariable a été réduit de 49 à 42 %. Par ailleurs, le Chili a signé l'accord de Washington sur l'arbitrage des différends relatifs aux investissements, ce qui constitue une nouvelle garantie pour les investisseurs étrangers..."

La politique monétaire

"... Nous avons constaté l'existence d'un excès structurel de devises, en particulier de dollars. En effet notre excédent commercial est permanent, en raison de nos exportations de cuivre et les investissements étrangers ont été très importants ces dernières années..."

"...Aussi la banque centrale a-t-elle pris une double décision le 22 janvier dernier : elle a réévalué le peso de 5% par rapport au dollar et elle a fixé une nouvelle bande de fluctuation du peso de - 10 à + 10 %. Cette réévaluation était nécessaire car la banque centrale était contrainte depuis mai 1990 d'acheter constamment des dollars pour soutenir son cours par rapport au peso. Elle a ainsi acquis pour 4,5 milliards de dollars en 2 ans. En outre, cette abondance de dollars gênait l'institut d'émission dans sa politique monétaire. Il lui était quasi impossible d'augmenter le taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation sans prendre le risque d'un nouvel afflux de dollars qu'il lui faudrait acheter. Avec l'élargissement de la bande de fluctuation, les risques cambiaux pour les opérations spéculatives sont beaucoup plus importants. Et avec la réévaluation du peso, la banque centrale retrouve une certaine marge de manoeuvre pour son contrôle de la masse monétaire. Elle aura pour autre avantage de pousser le secteur exportateur à faire des gains de productivité..."

La politique des investissements

"... Les secteurs les plus dynamiques de notre économie sont traditionnels : les mines, la pêche, la sylviculture, l'agro-alimentaire et, dans une moindre mesure, les services. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas besoin d'orienter les investissements si ce

n'est pour faciliter le développement des industries de transformation. Le principe que nous retenons est celui de la liberté des investissements. Le comité des ministres, que je préside, chargé de délivrer les autorisations d'investissement, ne s'oppose aux projets présentés que lorsqu'ils comportent des risques écologiques graves...".

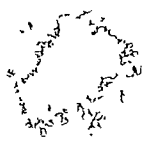
La politique sociale

"... Le second volet de notre stratégie économique consiste à établir un cadre social pour la population : par le développement de l'éducation, du système de santé, des aides en matière de logement, l'augmentation du revenu minimum qui est passé de 18 000 à 33 000 pesos (soit environ 660 francs), le relèvement des allocations familiales -elles ont été multipliées par 2- car nous avons une démographie assez fragile avec un taux de renouvellement de 2,7 et une croissance annuelle de la population de 1,6 %. La réforme de la fiscalité fait aussi partie de ce volet social de notre politique. Nos problèmes sociaux les plus graves, notez-le, se produisent dans les grandes villes...".

L'environnement

"... Nous sommes en train de préparer une loi-cadre sur l'environnement. La situation dans ce domaine est préoccupante car tous les secteurs économiques dynamiques sont des sources de pollution : le traitement du cuivre et du bois en particulier. La pêche peut aussi avoir des répercussions sur l'état de l'environnement. La circulation automobile est aussi pour nous un grave problème : aujourd'hui 12 000 bus, qui produisent des fumées très polluantes, circulent de façon anarchique à Santiago...".

"... L'année passée, nous avons décidé le retrait de 4 000 bus mais cela s'est révélé insuffisant. Aussi envisageons-nous la création d'un système de concession d'autobus afin de réguler le trafic. Un autre projet vise à instaurer des péages pour l'accès au centre de la capitale...".



Handwritten marks and scribbles in the upper right corner of the page.

L'aménagement rural



"... Nous ne disposons pas d'un appareil de planification pour l'aménagement rural. Cela est une faiblesse. Des progrès pourront être enregistrés lorsque la réforme constitutionnelle visant à régionaliser le pays aura été adoptée..."

A small handwritten mark or signature below the first paragraph.

Les négociations salariales

"...Le gouvernement refuse de fixer les salaires. En revanche, il est de sa responsabilité d'établir un cadre légal pour la fixation des salaires. Les salaires du secteur public sont bien sûr déterminés par l'Etat. Dans la tradition chilienne, ils constituaient même la référence pour le secteur privé. De nos jours, les salaires du secteur privé sont fixés librement par les employeurs privés..."

"... En revanche, le montant du salaire minimum est déterminé au terme de négociations tripartites : Etat-syndicats-employeurs. Actuellement, il existe une centrale syndicale principale qui regroupe 12 à 15 % de la population active. Son axe est démocratique-chrétien et socialiste..."

La balance des paiements

"... Elle est positive grâce essentiellement à l'excédent de la balance commerciale. En revanche notre balance courante connaît un léger déficit de 400 millions de dollars dû au service de la dette..."



IV - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION : M. RICARDO LAGOS

Le lundi 27 janvier, la délégation a été reçue par M. Ricardo Lagos, ministre de l'éducation et chef de file de l'alliance Parti pour la démocratie-Parti socialiste (PPD-PS).

Les entretiens ont essentiellement porté sur le système éducatif chilien. M. Ricardo Lagos a tout d'abord rappelé qu'il s'agissait d'un système assez développé : les taux de scolarisation sont de 100 % pour le primaire (6-14 ans) et de 75 % pour le secondaire (15-18 ans). Ces taux sont comparables dans le centre du pays et dans les régions, mais la qualité de l'enseignement n'y est pas la même.

L'enseignement privé

"... Il concerne 35 % des élèves. Le ministre de l'éducation fixe les objectifs et le contenu des programmes minimum pour chaque niveau. Mais chaque école privée peut avoir, en plus, son propre programme spécifique. En fait, 86 % des écoles du pays suivent les programmes du ministère de l'éducation nationale : toutes les écoles publiques et plus de la moitié des écoles privées..."

"... Environ 65 % des élèves sont inscrits dans des écoles publiques et 35 % dans des établissements privés. Les élèves du secteur privé bénéficient pour la plupart d'une subvention d'Etat dont le niveau est identique à celui des sommes versées pour l'enseignement public..."

L'amélioration de la qualité de l'enseignement

"... Le gouvernement mène actuellement une politique visant à améliorer la qualité de l'enseignement dans les régions les plus pauvres. Un accord a été signé avec la banque mondiale pour le renforcement des moyens des écoles les moins "efficaces"..."

"... Afin d'aider les plus pauvres, l'Etat fournit aux élèves du secteur privé comme du secteur public les manuels scolaires et le petit déjeuner. Il s'efforce de fournir gratuitement un déjeuner au plus grand nombre possible d'élèves. Cela permet de retenir les élèves à l'école. Actuellement, 680 000 repas sont fournis. L'objectif du gouvernement est d'atteindre 900 000 repas à la fin du mandat du président Aylwin..."

"... Le gouvernement a par ailleurs décidé d'implanter une mini-bibliothèque d'au moins 40 livres dans chaque classe..."

"... D'autre part, un programme spécial a été conçu pour améliorer la formation des enseignants dans les zones rurales..."

Le statut des enseignants

"... Un statut des professeurs vient d'être créé. Il prévoit un salaire minimum pour les enseignants. Dans les établissements privés, les salaires sont établis par une négociation collective. Dans l'enseignement public, le salaire est fonction de l'ancienneté, de la formation permanente acquise et des conditions d'exercice (zones difficiles). Les enseignants du public sont recrutés par un concours national dont les résultats sont établis commune par commune..."

"... L'enseignement primaire compte 9 000 écoles dont 1 600 ne comprennent qu'un seul professeur. Dès lors qu'un établissement a moins de 10 élèves, la subvention publique par élève est double. Lorsque leur domicile est éloigné de plus de 5 km de leur école, les élèves peuvent être internes car nous ne disposons ni d'un bon système de bus ni d'un bon réseau routier..."

L'enseignement supérieur

"... Il existe 18 universités d'Etat et 5 universités privés qui reçoivent des fonds publics selon un pourcentage fixe du budget

total des universités. Ainsi, l'université du Chili et l'université catholique reçoivent respectivement 24 et 9 % des subventions d'Etat. Un fonds additionnel permet en outre le versement de ressources supplémentaires pour les établissements les plus dynamiques...".

"... Actuellement, 2/3 des élèves du secondaire souhaitent poursuivre des études supérieures à l'université. Il est clair que les universités ne pourront les accueillir tous, ce qui suscitera des frustrations...".

"... Nous nous efforçons de multiplier les bourses d'enseignement supérieur car toutes les universités sont payantes. A l'heure actuelle, nous disposons seulement de 5 000 bourses par an. Notre objectif est de délivrer 10 000 bourses en 1992 et 20 000 bourses en 1993...".

Le budget de l'éducation

"... Il s'agit du deuxième poste budgétaire derrière les crédits du ministère du travail qui comprennent les pensions de retraite. L'enseignement supérieur représente 20 % du total et les affaires culturelles 2 %...".

La coopération franco-chilienne

"... Elle porte sur la pédagogie et sur les programmes éducatifs, notamment en mathématique... Dans l'enseignement primaire, le français est obligatoire comme l'anglais. Dans le secondaire, une seule langue est obligatoire. Nous envisageons actuellement de rendre obligatoire l'étude de deux langues vivantes à ce niveau. Nous disposons d'un nombre important de professeurs de français pour assurer cet enseignement...".

V - L'AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, M. PATRICIO AYLWIN

La délégation a ensuite été reçue par le Président de la République du Chili, M. Patricio Aylwin.

Les entretiens ont porté sur :

Le processus démocratique

"... Le processus de transition démocratique peut apparaître difficile à comprendre, vu de l'extérieur, compte tenu notamment de la présence à la tête de l'armée de terre de l'ancien dictateur ... Cependant, la mise en place des institutions démocratiques a pu être faite et pourra continuer..."

Les réformes électorales

"... En juin 1992, des élections municipales démocratiques pourront avoir lieu au scrutin proportionnel. Jusqu'à présent les maires étaient nommés par le chef de l'Etat. En ce qui concerne les élections législatives, nous envisageons un retour au scrutin proportionnel, traditionnel dans notre pays. Actuellement, le scrutin est binominal majoritaire. Si bien que lorsque la majorité n'obtient pas les 2/3 des suffrages, majorité et minorité emportent chacun un siège. Cela signifie qu'avec 65 % des voix le Gouvernement aurait sensiblement le même nombre de députés que l'opposition avec 35 % ..."

La régionalisation du Chili

"... Nous sommes favorables à la décentralisation de l'administration au niveau régional. Jusqu'à présent, l'Etat chilien était très centralisé. Notre objectif est de mettre sur pied d'ici la fin de l'année une administration régionale mixte comprenant, d'une part, un intendant régional représentant le président de la République, d'autre part, un conseil régional élu démocratiquement..."

Le siège du Parlement

"... Il serait raisonnable de ramener le congrès national de Valparaiso à Santiago. Il ne faut cependant pas sous-estimer les réactions régionalistes qui peuvent s'opposer à un tel retour au motif que Santiago ne doit pas tout absorber..."

Le commerce extérieur chilien et les négociations du GATT

"... Comme vous le savez, nous sommes préoccupés par nos relations commerciales avec la Communauté européenne, notamment en ce qui concerne les produits agricoles. Il faut espérer que les négociations du GATT pourront aboutir à une solution satisfaisante pour vous comme pour nous..."

"... Le Japon est devenu notre premier partenaire commercial devant les Etats-Unis. Le Chili lui vend du cuivre, des fruits, de l'acier, de la farine de poisson, du bois et nous réalisons des excédents commerciaux avec ce pays..."

Les relations entre la France et le Chili

"... Nous éprouvons beaucoup de gratitude pour la France. La culture juridique française a été très importante pour nous. De

même, nous n'oublions pas l'attitude exemplaire de la France à l'égard des démocrates chiliens lors de la dictature militaire..."

VI - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, M. ENRIQUE SILVA CIMMA

Le ministre (radical) a évoqué plusieurs sujets :

Les négociations du GATT

"... Les négociations du GATT sont difficiles. Mais nous avons confiance dans leur aboutissement..."

Les évolutions à l'Est

"... Le Chili a d'ores et déjà reconnu l'indépendance des pays Baltes, de la Russie, de l'Ukraine, de la Biélorussie. Pour les autres républiques, nous nous ménageons un temps de réflexion ...".

"... Nous sommes assez inquiets de l'évolution de ces anciennes républiques soviétiques. Elles affrontent de graves problèmes économiques et sont dans un état de désorganisation totale. L'attitude de l'armée face à la destruction progressive de l'ancienne URSS est incertaine. L'avenir des armements nucléaires et plus généralement les risques de commercialisation des armes de l'ancien empire soviétique sont aussi des motifs de préoccupation. Nous attendrons de connaître la position de la Communauté européenne pour arrêter nos décisions..."

Les relations du Chili avec ses voisins

"... Les pays du sous-continent ont beaucoup d'intérêts en commun comme par exemple la lutte contre le choléra et la nécessaire purification des eaux ...".

"... Pour nous, l'axe Chili-Bolivie est prioritaire. Nous avons décidé de supprimer les visas pour les citoyens boliviens et de construire un gazoduc reliant nos deux pays. Les facilités chiliennes accordées à la Bolivie, notamment dans le port d'Arica, sont et demeureront supérieures à celles octroyées par le Pérou. La situation géographique d'Arica sera toujours meilleure que celle du port péruvien d'Ilo (2)...".

"... La Bolivie exporte pour 17 millions de dollars vers le Chili et importe pour 105 millions de dollars de notre pays, sans compter la zone franche d'Iquique où les importations boliviennes représentent deux millions de dollars ...".

La drogue

"... La drogue n'a pas fait de percée au Chili. Il semble, mais cela reste à vérifier, que le nord du pays serve parfois pour le transit de la drogue. Mais la consommation de stupéfiants dans notre pays est faible...".

Un accord a été signé le 24 janvier 1992 entre le Pérou et la Bolivie aux termes duquel le Pérou offre à la Bo qui ne dispose pas d'accès à la mer :

- la concession d'une zone franche commerciale et industrielle librement administrée par la Bolivie ;
- la concession d'un terrain sur le port d'Ilo où la Bolivie pourra installer tous les équipements nécessaires au commerce ;
- la concession d'une zone franche touristique sur 4 km de plage.

En outre, une route Ilo/Desaguadero/Lapaz doit être construite.

L'Antarctique

"... Une de nos préoccupations pour 1992 est d'obtenir la ratification du protocole de Madrid sur la protection de l'environnement dans l'Antarctique..."

VII - LA VISITE DES INSTALLATIONS DE LA MARINE CHILIENNE A CONCEPCION

La délégation a ensuite visité le chantier naval de l'ASMAR (chantiers de la Marine chilienne) à Concepcion. Elle a été accueillie par le Capitaine de Vaisseau Leddhin, Chef d'Etat-Major de la seconde zone navale et par le Capitaine de Frégate Louis Allamand Zamorano. Le chantier situé dans l'enceinte de la base de Talcahuano est l'un des trois dont dispose la Marine chilienne (les deux autres se trouvent à Punta Arenas et à Valparaiso).

Les activités de l'ASMAR concernent :

- les réparations au profit de la Marine chilienne (54 % du plan de charge en 1991) ;
- les réparations de navires civils (26 % du plan de charge) ;
- la construction navale civile ou militaire (12 % du plan de charge) ;
- et, dans une moindre mesure, la fabrication et la réparation d'équipements pour l'industrie lourde, les mines et les centrales hydroélectriques.

Les installations de l'ASMAR à Concepcion comprennent deux cales sèches ainsi que trois cales flottantes.

L'ARGENTINE (29 janvier-1er février 1992)

I - L'ENTRETIEN AVEC LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS : MM. CARLOS RUCKAUF ET MIGUEL ANGEL TOMAS

M. Carlos Ruckauf, président de la commission des relations extérieures, et M. Miguel Angel Tomas, président de la commission de la défense, se sont tout d'abord félicités de la venue de la délégation en Argentine. Ils ont exprimé leur satisfaction devant le prochain voyage (17-19 février) du président Carlos Menem en France à l'invitation du président de la République.

Les propos des interlocuteurs de la délégation ont porté sur :

Les privatisations

"... Le processus de privatisations est extrêmement important. Il sera poursuivi sans relâche jusqu'à son terme qui interviendra cette année..."

Les opportunités d'investissement

"... Ceux qui investissent en Argentine ont désormais la garantie d'un noyau politique stable et cohérent. La politique économique de notre pays est désormais rationnelle..."

Les relations avec la Grande-Bretagne

"... La question de la souveraineté sur les Iles Malouines est, pour l'instant, mise "sous cloche", comme d'ailleurs le problème de l'Antarctique. Mais l'Argentine ne cessera jamais de dire que les îles Malouines lui appartiennent et la Grande-Bretagne dira encore pendant un certain temps que les îles lui appartiennent. Cela étant, les relations entre la Grande-Bretagne et l'Argentine sont rétablies et le président Carlos Menem se rendra au Royaume-Uni en 1993..."

Les relations de l'Argentine avec ses voisins

"... Aujourd'hui, nous avons peu de différends avec nos voisins si ce n'est sur des questions de délimitations territoriales. Nous considérons que le règlement de ces différends passe par l'intégration régionale. C'est ainsi que l'Argentine appartient au Mercosur, le marché commun du cône sud, avec le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, qui ressemble à la Communauté européenne et prévoit la suppression des barrières douanières entre les pays membres dès 1995. En matière d'intégration, l'Argentine veut suivre le chemin tracé par la Communauté européenne. En tout état de cause, nous refusons aujourd'hui toute idée d'intervention militaire à l'encontre de nos voisins, de nos frères du Brésil ou du Chili..."

L'Antarctique

"... L'Antarctique est pour nous un sujet vital car il touche nos intérêts essentiels d'une double façon. Tout d'abord, ce continent est une réserve écologique pour notre planète et il est indispensable de la préserver de toute pollution. En juin 1992, lors de la conférence de Rio sur l'environnement, nous avancerons des propositions sur l'Antarctique et l'effet de serre car la fonte des glaces peut menacer de vastes zones de production de notre pays. Nous souhaitons avoir à ce sujet des contacts avec la France et le Parlement européen. Le second point est que nous avons des revendications territoriales concernant l'Antarctique. Chaque pays du cône sud a fait une projection conique de son territoire sur l'Antarctique pour délimiter ses possessions sur le continent. Mais les différents territoires ainsi découpés se recoupent parfois, ce qui n'est pas sans provoquer des difficultés. En

fait, pour régler ce problème, il sera d'abord nécessaire d'avancer sur la voie de l'intégration régionale. Par la suite, il sera possible de discuter de la création d'une zone commune aux pays du cône sud. Une autre méthode conduirait à des discussions interminables entre l'Argentine, le Chili et le Brésil...".

L'Argentine et la guerre du Golfe

"... Dans un premier temps, l'opinion publique était défavorable à l'envoi de navires argentins dans le Golfe. Le président Menem a dû prendre seul puis imposer cette décision. Par la suite, il y a eu un retournement de l'opinion qui s'est montrée d'accord avec l'initiative du président...".

"... Il s'agissait, pour l'Argentine, de donner un "signal" de sa volonté de participation à une politique internationale visant à empêcher que la volonté hégémonique d'un dictateur ne l'emporte et ne provoque un conflit militaire...".

Le Gatt

"... Nous sommes conscients des difficultés de certains pays d'Europe qui doivent assurer la défense de leurs agriculteurs. Mais il est nécessaire d'aboutir à un accord entre pays producteurs pour réduire ses subventions agricoles...".

"... L'Argentine est en fait confrontée à deux problèmes. En premier lieu, les subventions permettent à certains pays européens d'emporter des marchés traditionnellement argentins. En second lieu, nos produits agricoles rencontrent des difficultés à entrer sur le territoire de la Communauté européenne, alors même que la commercialisation de ces produits bon marché serait favorable aux consommateurs de la Communauté...".

II - L'AUDIENCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE : M. CARLOS MENEM

La délégation a ensuite été reçue par le président Carlos Menem pendant près d'une heure.

Les principaux thèmes abordés ont été :

L'évolution de l'Argentine

"... L'Argentine connaît aujourd'hui une rénovation totale en matière politique et économique. Elle s'ouvre résolument sur le monde..."

"... Désormais l'Argentine est un pays de liberté. Il n'y a pas de pays plus libéral au monde. La liberté concerne tous les domaines de l'activité humaine en Argentine, en particulier la liberté de presse et d'opinion est totale. Nous sommes en train de privatiser les médias. Il ne restera plus qu'une seule chaîne publique ..."

"... Au moment du départ du précédent président, l'inflation s'élevait à 3 000 % par an. Aujourd'hui, nous atteignons tous les objectifs fixés par le Fonds Monétaire International dont le directeur vient de faire un commentaire flatteur sur la politique et les résultats de notre pays. Nous sommes en bonne voie vers le rétablissement mais nous avons besoin de bons amis comme les Français et d'investissements..."

Les relations entre la France et l'Argentine

"... La France a toujours eu une grande influence dans notre pays. La langue française y est appréciée. L'influence française ne se limite pas à la langue, elle existe dans la culture juridique puisque notre code civil est inspiré du Code Napoléon. Elle est

présente aussi dans la culture artistique. Les architectes français, notamment Le Corbusier, ont réalisé de nombreuses oeuvres ici. Parmi les hommes de lettre, André Malraux est pour les Argentins une figure mythique. Pour nous, la France c'est le pays de la liberté. C'est encore le pays du maître du tango Carlos Gardel qui était originaire de Toulouse. Notre système éducatif, aujourd'hui en cours de décentralisation, a au départ été conçu sur le modèle du vôtre. La présence de l'Alliance française est encore très importante...".

"... A présent, la France a encore d'importantes possibilités d'action en Argentine. Avec ses entreprises, elle a la possibilité de participer au processus de modernisation de notre pays dans des domaines comme les transports, l'assainissement des eaux, le téléphone ... Il y a là une grande opportunité pour investir des capitaux français...".

III - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE LA DÉFENSE M. ERMAN GONZALEZ

M. Erman Gonzalez a évoqué plusieurs sujets :

La réforme générale du système économique et social argentin

"... L'Argentine est engagée dans un vaste processus de libéralisation. Ainsi la fixation des salaires se fait aujourd'hui librement. L'Administration centrale est en cours de rationalisation : 160 000 emplois de fonctionnaires doivent être supprimés. Cela montre l'ampleur de notre effort. Les personnes remerciées bénéficieront pendant 6 à 12 mois, selon leur ancienneté, de leur dernier salaire. Elles continueront à être couvertes par la sécurité sociale. Elles pourront suivre des cours de formation cofinancés par la banque interaméricaine de développement. Enfin, le gouvernement a lancé un programme de privatisation...".

La modernisation des Forces armées

"... La défense ne pouvait rester à l'écart de l'effort de modernisation consenti par l'ensemble de la nation ...".

"... En ce qui concerne les forces armées à proprement parler, nous nous efforçons de recomposer la pyramide des grades. Pour 72 000 militaires du rang, nos trois armées comptaient 13 000 officiers et sous-officiers. Notre projet est de réduire de 30% ce nombre dans les trois années à venir. Cette diminution des effectifs serait compensée par la mise sur pied de "réserves actives"...".

"... Nous rationalisons par ailleurs l'implantation géographique des unités de l'Armée de Terre. Ces unités étaient trop dispersées avec plus de 360 implantations justifiées par la doctrine du maillage territorial. Cette présence physique peut désormais être avantageusement remplacée par une technologie plus développée...".

"... La modernisation des équipements de nos forces est le troisième volet de notre politique...".

Les nouvelles conceptions stratégiques de l'Argentine

"... Notre principale hypothèse de travail est désormais le développement de la coopération dans le cadre du droit international. Notre volonté est de participer au renforcement du droit international. Il constitue la seule garantie véritable pour la souveraineté nationale de notre pays dans le cadre de son développement. C'est la raison pour laquelle l'Argentine a tenu à ce que sa flotte soit présente lors de la guerre du Golfe aux côtés des forces mandatées par les Nations Unies et participe aux forces de l'ONU dans différents endroits du monde. Nous n'écartons cependant pas les anciennes hypothèses stratégiques même si leur actualité paraît moindre...".

"... Une nouvelle mission pour nos Forces armées sera aussi de contribuer à la lutte contre le trafic de stupéfiants et le narco-terrorisme. En effet, l'Argentine est actuellement utilisée comme un pays de transit par les trafiquants..."

L'industrie d'armement

"... Les Forces armées ont acquis dans le passé de nombreuses entreprises dans les secteurs de l'armement mais aussi de la sidérurgie, de la pétrochimie..."

"... Aujourd'hui, nous souhaitons que des investisseurs privés prennent des participations dans ces entreprises. Il ne s'agit pas pour nous de les abandonner mais d'attirer des capitaux, nationaux ou non, pour renforcer leurs capacités de développement..."

Le recrutement

"... Outre les militaires professionnels, les forces armées comptent aujourd'hui 15 000 appelés contre 280 000 en 1982. Ils sont recrutés par tirage au sort..."

"... A terme, nous souhaitons instituer un service national sur la base du volontariat. L'incorporation concernerait surtout des spécialistes. Par ailleurs, notre intention est de mettre en place des réserves actives et bien entraînées..."

"... Actuellement, la durée du service national est de 1 an dans l'Armée de l'Air et l'Armée de Terre et de 2 ans dans la Marine. Elle est en cours de réduction pour être ramenée à 10 mois dans les forces terrestres et aériennes et à 18 mois dans la Marine..."

La coopération avec la France

"... Pour nous, la meilleure forme de coopération consisterait en des échanges pour la formation des personnels militaires..."

IV - LA RÉUNION AVEC DES CHEFS D'ENTREPRISES FRANÇAIS

La délégation a rencontré plusieurs responsables d'entreprises françaises en Argentine.

Les interlocuteurs de la délégation ont évoqué les problèmes économiques de l'Argentine. L'inflation, pour ne plus être au niveau extravagant des années précédentes, reste encore trop élevée. Les ressources de l'Etat, bien qu'en forte augmentation, sont insuffisantes pour faire face aux dépenses. De nombreuses entreprises publiques connaissent de sérieuses difficultés de gestion en raison d'une maîtrise insuffisante de leurs coûts, d'une importante fraude, de défauts d'organisation, d'un contrôle de gestion trop souvent inexistant.

Les entreprises étrangères sur place rencontrent souvent des difficultés dues à la désorganisation des services de l'Etat et à l'attitude de certains fonctionnaires ou responsables politiques.

En ce domaine, une amélioration est perceptible. Le gouvernement envisage de relever le niveau, très faible, des salaires de la fonction publique. Par ailleurs, les mentalités ont évolué et les phénomènes de corruption semblent de moins en moins tolérés par la population.

En conclusion, une profonde réforme des structures et des méthodes de gestion tant des institutions que des entreprises argentine est nécessaire. Le retour à la stabilité économique et le redressement des Finances publiques doivent être confirmés. Il n'en reste pas moins que des opportunités réelles existent actuellement en Argentine pour des entreprises françaises.

V - LES ENTRETIENS AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES, M. EDUARDO MENEM, ET LE VICE-PRÉSIDENT DE LA MÊME COMMISSION, M. ADOLFO GAS

La délégation a été reçue par M. Eduardo Menem, frère du président de la République, président de la commission des relations extérieures du Sénat (Parti justicialiste), président suppléant du Sénat en remplacement de l'ancien président élu gouverneur, puis par M. Adolfo Gas, vice-président de la même commission (Union civique radicale).

M. Eduardo Menem a évoqué les sujets suivants.

Les réformes en cours

"... Nous travaillons en ce moment à la consolidation de la démocratie formelle. Cela étant, les réformes que nous menons ont aussi un fort "contenu" économique car la démocratie théorique ne peut se maintenir sans une économie saine et solide..."

"... Aujourd'hui, le changement a acquis une réelle crédibilité... Nous avons retrouvé la confiance en notre capacité à vaincre la crise. Le Parlement accompagne tout le processus démocratique. Il vient d'adopter une loi de privatisation. Nous souhaitons vivement que les entreprises françaises participent à ce programme de privatisation. Cette crédibilité existe aussi à l'extérieur, comme le montre l'attitude du Fonds monétaire international à notre égard..."

Les affaires de corruption

"... Ce n'est pas le sujet principal en Argentine. Je ne crois pas qu'il y ait ici plus de corruption que dans les pays d'Europe. La presse grossit des affaires limitées sur lesquelles notre justice indépendante fait toute la lumière..."

Les institutions argentines

"... Nous avons un régime présidentieliste mais qui, toutefois, fait quelques concessions au parlementarisme avec, par exemple, la faculté pour les chambres d'entendre les ministres. Par ailleurs, le parlement donne son accord pour la désignation des ambassadeurs. Il a autorisé l'envoi de frégates dans le Golfe. Il contrôle l'action du gouvernement. Il existe ainsi une commission commune aux deux chambres chargée de contrôler les privatisations et une autre chargée d'examiner les conditions de participation de l'Argentine au Mercosur..."

"... Le processus de réforme de la constitution est très compliqué. Chaque chambre doit, à la majorité des deux-tiers, déclarer la nécessité de procéder à une révision de la constitution. Il est ensuite nécessaire de convoquer une convention constituante élue par le peuple. Pourtant beaucoup de réformes devraient être engagées : l'élection du président de la République et du vice-président au suffrage universel direct, la réduction de la durée du mandat des sénateurs, l'allongement de la durée des sessions parlementaires actuellement limitées à cinq mois par an..."

M. Adolfo Gas, membre de l'Union civique radicale, parti d'opposition, a regretté, pour sa part, la précipitation du gouvernement à l'occasion des privatisations ainsi que les irrégularités qui avaient pu être relevées.

Il a fait état de son accord de principe avec les orientations de la politique du gouvernement. Il a toutefois insisté sur la transparence et l'indépendance de la justice nécessaires pour mettre en confiance les investisseurs étrangers.

VI - LA RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LE SOUS-CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES, LE GÉNÉRAL HORACIO CANESTRO

Les discussions ont notamment porté sur :

La place des forces armées dans la société argentine

"... La considération de la population à l'égard des militaires est tombée à un très bas niveau. Trois raisons sont à l'origine de cette évolution : l'exercice du pouvoir par les militaires de 1976 à 1983, la période de la lutte contre la subversion et ses excès, et enfin la défaite des Malouines qui a provoqué une chute du moral des forces armées..."

"... Avec le retour à la démocratie, en 1983, la société a réagi contre l'armée. Cela a entraîné une baisse du moral des militaires et certaines réactions "personnelles" au sein des forces armées. Cependant, les armées peuvent faire face à cette évolution en se réorganisant. La société reconnaît peu à peu les efforts de modernisation des forces armées. C'est le chemin qu'elles doivent suivre pour recevoir la reconnaissance de la nation..."

L'évolution de la situation sociale des militaires

"... La faiblesse des soldes est un problème qui existe depuis longtemps. Actuellement, peu de solutions sont en vue. En effet, des réclamations d'autres secteurs pourraient apparaître en cas de relèvement des soldes. Le gouvernement ne pourrait les accueillir dans le cadre du plan anti-inflation..."

"... Compte tenu du niveau des soldes, officiers et sous-officiers sont souvent contraints d'avoir un deuxième emploi. Actuellement, l'officier le plus gradé, le chef d'état-major des armées, doit gagner, après 40 ans de services, l'équivalent de 2 000 dollars par mois, un colonel avec 37 ans de services, doit recevoir 1 400 dollars par mois, un sergent avec 20 ans de services environ 450 dollars par mois. Or tout cela doit être rapporté au coût de la vie assez élevé dans notre pays. La faiblesse des soldes est, en fait, la conséquence de leur gel décidé en 1982 afin de réduire le déficit budgétaire..."

"... En ce qui concerne la protection sociale militaire, le système des retraites est en crise. Il s'agit en effet d'un système de répartition qui est structurellement en déficit en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la rapide réduction des effectifs. Aussi est-il prévu de passer progressivement à un système de capitalisation à partir de 1992..."

"... Les remboursements de l'assurance maladie militaire n'atteignent pas le niveau de la protection sociale civile. C'est la raison pour laquelle il est envisagé d'accroître la participation de l'État au financement de l'assurance-maladie des militaires. Par ailleurs, un projet de regroupement des moyens lourds, tels les hôpitaux jusqu'à présent dépendants de chaque armée, a été élaboré..."

Le recrutement et la pyramide des âges

"... Les postes proposés par les écoles militaires sont pourvus. Toutefois le nombre de candidats n'apparaît pas toujours suffisant. Dans l'armée de terre, la sélection la plus sévère possible est de 1 à 3 seulement..."

"... Nous procédons à une réduction du nombre de postes d'officiers supérieurs et généraux. Dans les forces terrestres, on compte actuellement 33 généraux et 280 colonels pour 14 000 cadres

sous-officiers, dans la Marine 23 amiraux et 2 800 officiers pour 13 500 sous-officiers, dans l'armée de l'Air, 20 généraux et 2 000 officiers pour 10 000 sous-officiers..."

L'avenir des forces armées

"... L'état-major a avancé plusieurs propositions de réorganisation des forces armées. L'idée serait de réduire les effectifs et de préparer les armées à l'utilisation de nouveaux équipements modernes quand le pays pourra en disposer..."

"... Le ministre de la défense analyse cette proposition et devrait présenter un projet au Congrès. Nous avons besoin d'une loi d'urgence fixant les principes de la réorganisation de nos forces. Nous n'avons pas connu, au contraire de la France, les batailles sanglantes de la guerre et nous ne dramatisons ni nos efforts ni notre sacrifice. Nous savons que d'autres secteurs de la société connaissent des difficultés (l'éducation, la santé, la science, la recherche...) mais nous voudrions une loi garantissant que nos efforts ne soient pas inutiles..."

VII - L'ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE DU SENAT, M. BRAVO HERRERA,

Les principaux thèmes abordés ont été :

L'organisation de la défense et les dépenses militaires

"... D'ores et déjà, nous avons adopté deux lois sur la défense. La première, dite loi de défense nationale, distingue la défense intérieure de la défense extérieure. La seconde, la loi de sécurité intérieure, modifie la loi de défense nationale et permet l'intervention des forces armées en cas de conflit intérieur majeur.

Par ailleurs, un conseil de défense nationale a été créé mais il ne s'est encore jamais réuni..."

"... La réorganisation des armées est une question ancienne qui devrait faire l'objet de discussion au Parlement. Le véritable problème est que nous avons hérité de forces surdimensionnées..."

Les menaces extérieures

"... Auparavant nous étions préoccupés par trois risques de conflits : avec le Brésil, le Chili et la Grande-Bretagne. Avec ce dernier pays nous étions en conflit permanent mais sans que nous ayons élaboré de planification militaire..."

"... Désormais, nous sommes associés au Brésil, au Paraguay et à l'Uruguay dans le cadre du Mercosur. Les risques de conflit sont ainsi considérablement réduits..."

"... Avec le Chili, des solutions existent au différend relatif au Canal de Beagle. Des problèmes demeurent dans la mesure où la frontière est longue. Cependant un réel rapprochement est en cours entre les forces armées de nos pays. De même nos relations avec la Grande-Bretagne connaissent une sensible amélioration...."

La situation mondiale

"... Nous considérons comme inquiétante l'évolution du monde arabe. L'immigration en provenance d'Europe de l'Est ou d'Afrique du Nord nous paraît aussi être un problème important..."

La situation politique et institutionnelle argentine

"... Le clivage droite-gauche n'a guère de signification dans notre pays. Au sein des deux grands partis, le parti justicialiste au pouvoir, et l'Union civique radicale, il existe des courants de droite et de gauche..."

"... La constitution argentine établit un bicaméralisme quasi intégral. Le Sénat est consulté sur les nominations des diplomates, des magistrats et sur l'avancement des militaires..."

"... Le vice-président et les ministres, les magistrats, le Président de la République peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés. Ils peuvent ensuite être jugés par le Sénat. Les poursuites politiques ne s'arrêteront qu'avec la démission de l'intéressé, les poursuites judiciaires devant alors prendre le relais. En ce moment même, un juge est en accusation pour corruption. Un grand nombre de plaintes sont déposées pour corruption. La justice, en dépit de progrès, n'a pas encore toute l'efficacité requise en ce domaine..."

VIII - L'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, M. GUIDO DI TELLA

Après s'être félicité du voyage en France du président Carlos Menem, qualifié de "visite fondamentale", M. Guido di Tella a notamment évoqué les sujets suivants :

La place de l'Argentine dans le monde

"... L'Argentine veut accéder au monde moderne industrialisé : «le premier monde». Dans ce cadre, nous souhaitons renforcer nos liens avec l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon..."

Les relations entre l'Argentine, les Etats-Unis et l'Europe

"... Nous n'avons pas de liens spéciaux avec les Etats-Unis. Nous avons seulement à présent avec les Etats-Unis les mêmes liens que nous avons traditionnellement avec les pays européens alors qu'auparavant, nos relations avec les Américains étaient très mauvaises. Mais aujourd'hui nous ne privilégions pas les Etats-Unis par rapport à l'Europe..."

L'évolution intérieure argentine

"... L'Argentine connaît aujourd'hui un changement radical. Ce changement a débuté en 1983 avec le retour de la démocratie qui a ouvert l'Argentine sur le monde. Il s'est amplifié en 1989 avec la victoire du président Carlos Menem. 1983 et 1989 sont les deux dates de la nouvelle Argentine dont l'évolution, si on veut la comparer à celle du Chili, qui a commencé sa réforme économique il y a dix ans, est très favorable..."

IX - LA RÉUNION DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Les interlocuteurs de la délégation ont évoqué les sujets suivants :

Le Mercosur

"... Le marché commun du cône sud (Mercosur) sera un marché considérable de 300 millions d'habitants. La France ne peut en être absente..."

L'influence de la France

"... On peut craindre une perte d'influence de la France. Beaucoup de bi-nationaux ne parlent en fait pas le français et perdent le contact avec votre pays..."

"... Par ailleurs, la présence anglo-saxonne est croissante, tant en matière linguistique qu'en matière économique..."

Les difficultés sociales des membres de la communauté française

"... Certains membres âgés de la communauté française ne sont plus guère couverts par la sécurité sociale. L'aide accordée par la France est nettement insuffisante, compte tenu du coût de la vie à Buenos-Aires. Il serait indispensable de la relever de 1 650 à 2 300 F. La sécurité sociale française rembourse les Français installés en Argentine selon les barèmes français. Or les frais médicaux sont ici beaucoup plus élevés qu'en France. Quant à la protection sociale argentine, elle est en faillite pour ce qui concerne le secteur public et très onéreuse si l'on s'adresse au secteur privé..."

L'enseignement français en Argentine

"...Il n'existe que deux établissements scolaires français en Argentine. Les coûts de scolarité y sont élevés. Aussi serait-il utile que des bourses puissent être accordées pour les nombreuses alliances françaises implantées dans le pays..."

TROISIÈME PARTIE :

RÉFLEXIONS D'ENSEMBLE

2/1

o

>

LE CHILI : UNE MUTATION EXEMPLAIRE ET MAL CONNUE

I - UNE DÉMOCRATISATION POLITIQUE RÉUSSIE

1. "La transition démocratique " : un processus pacifique

A l'inverse de ce qui a pu se passer dans d'autres pays d'Amérique latine, la dictature militaire ne s'est pas effondrée au Chili. En 1988 et 1989, à l'occasion du plébiscite censé proroger le pouvoir du général Pinochet puis lors des élections présidentielles, les partisans du régime militaire ont ainsi obtenu plus de 40% des suffrages.

En fait, le retour à la démocratie s'est opéré progressivement. On peut considérer que le processus dit de "transition démocratique" a débuté voici déjà plusieurs années, notamment sous la pression de l'Eglise catholique. Ainsi, dès 1985, l'archevêque de Santiago, Mgr Fresno, s'efforçait d'obtenir un accord entre toutes les parties en présence visant à parvenir tout à la fois à un retour à la démocratie et à la réconciliation nationale.

Une première étape décisive de la démocratisation a été la victoire du "non" lors du plébiscite de 1988 précité sur la prorogation des pouvoirs du général Pinochet.

Une deuxième étape a été la victoire de M. Patricio Aylwin, démocrate chrétien, candidat unique de l'opposition aux élections présidentielles. Recueillant plus de 55% des voix, soutenu par la quasi-totalité des mouvements démocratiques : démocrates-chrétiens, socialistes, radicaux... M. Aylwin apparut rapidement comme le personnage-clé de la transition démocratique.

2. L'apurement du passé

La priorité du nouveau président de la République fut d'apurer le passé. Ainsi fut créée une commission de sages dite de "vérité et de réconciliation" dont la mission a été de faire la lumière sur les exactions commises sous le régime militaire.

Diverses réformes furent par ailleurs adoptées afin d'accélérer les procès, faciliter les mises en liberté conditionnelles, et l'exercice du droit de grâce présidentielle. Grâce à ces mesures le nombre de "prisonniers politiques" est tombé de 400 en mars 1991 à une soixantaine en janvier 1992.

3. La mise en place progressive d'un système démocratique

Si les mouvements démocratiques disposent désormais de la majorité à la chambre des députés et ont remporté l'élection présidentielle de 1989, il n'en reste pas moins que le Chili vit toujours sous l'emprise de la constitution de 1980, élaborée par le régime militaire.

D'ores et déjà, une réforme de l'administration régionale a été votée, assurant une plus grande autonomie des régions et permettant l'élection démocratique des conseils municipaux. Une réforme de l'institution judiciaire est en cours qui prévoit notamment :

- la création d'un Conseil de la Justice responsable de l'élaboration de la politique judiciaire nationale et garant de l'indépendance de la justice ;
- le renforcement des moyens et la modernisation des structures de la Cour suprême avec l'augmentation du nombre de juges et la spécialisation des chambres ;
- la création d'un "défenseur du peuple" dépendant directement du Congrès, sur le modèle espagnol, pour la protection des droits de l'homme.

D'autres réformes doivent encore être adoptées par le Congrès :

- La modification du mode de scrutin aux élections législatives. Il s'agirait de substituer le scrutin proportionnel au scrutin bi-nominal majoritaire -qui assure à l'opposition l'obtention d'un siège sur deux dans chaque circonscription pourvu qu'elle recueille au moins un tiers des voix-.

- Abolir l'institution des sénateurs désignés -au nombre de huit actuellement- qui permet aux partisans de l'ancien régime de conserver la majorité au Sénat.

- La suppression de l'inaéovibilité des commandants en chef des armées et la restitution au président de la République de la faculté de nommer ou mettre à la retraite des officiers généraux.

- La modification de la composition du Tribunal constitutionnel et du Conseil de sécurité nationale.

Le président de la République qui dispose d'une réelle autorité morale et d'une assise politique solide s'est engagé personnellement pour l'adoption de ces réformes. Elle rencontrera sans doute des obstacles dans la mesure où le Sénat -qui dispose des mêmes pouvoirs que la Chambre des députés- est majoritairement hostile au gouvernement de "concertation nationale". Il n'en reste pas moins que le Chili semble désormais engagé sur la voie de la démocratie. Les attentats ponctuels de mouvements extrémistes ne paraissent pas pouvoir remettre en cause une telle évolution. Le pouvoir civil et les autorités militaires gardent en effet leur sérénité face aux derniers résidus des actions terroristes si courantes dans les années soixante-dix.

4. Les relations entre les forces armées et le pouvoir civil

La Constitution de 1980 rend impossible la destitution des commandants en chef des armées.

Seul le commandant en chef de l'Armée de l'air, le général Véga, a été nommé par le président Aylwin. Des trois autres, nommés par le régime précédent, le général Pinochet (Terre), l'amiral Martinez Busch (Mer) et le général Stange (carabiniers), seul le dernier a été officiellement confirmé dans ses fonctions par le président.

Le rôle de chacune des institutions responsables de la défense reste encore à préciser. Le président de la République nomme certes les officiers généraux, mais sur proposition des commandants en chef. Le ministre de la défense est, pour l'heure, cantonné dans des tâches de planification et de coordination, la fonction de commandement et de direction concrète revenant à chacun des commandants en chef. L'Etat-Major de la défense nationale joue seulement le rôle d'assesseur du ministère de la défense. Quant au Conseil de sécurité nationale, organe consultatif créé par la Constitution de 1980 et réunissant autour du Chef de l'Etat les quatre commandants en chef, les présidents du Sénat et de la Cour suprême, le contrôleur général de la République et, sans droit de vote, les ministres des relations extérieures, de l'économie, des finances et de la défense. Sa composition -qui donne trop d'importance aux commandants en chef- devrait être modifiée.

Les moyens d'action financiers du gouvernement sur les forces armées sont aussi limités. Les armées disposent en effet d'une double garantie financière qui les met à l'abri de coupes sombres :

- "La loi réservée du cuivre" qui prévoit d'octroyer chaque année aux armées 10 % des produits des ventes de cuivre de l'entreprise nationale CODELCO-CHILE. Ces fonds doivent permettre l'acquisition de nouveaux équipements. Ils s'élèveront en 1992 à environ 300 millions de dollars (répartis en trois tiers pour chaque armée) et s'ajouteront aux 735 millions de dollars du budget.

- La loi organique sur la défense qui garantit au budget des armées de ne pas diminuer en valeur absolue d'une année à l'autre.

II - LE CHILI : UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AMÉRIQUE LATINE ?

1. Une politique économique marquée par le libéralisme et l'ouverture sur le monde et une politique financière privilégiant les grands équilibres

a) L'économie de marché

Les nouvelles autorités chiliennes ont confirmé le choix de l'économie de marché pour leur pays.

Concrètement, ce choix se traduit notamment par le refus d'une planification rigide des investissements privés.

Le gouvernement fait confiance aux entrepreneurs privés et n'intervient pas, sauf exception comme l'existence de risques graves pour l'environnement, pour orienter les investissements.

De la même façon, la fixation des salaires du secteur privé ne relève pas, pour l'essentiel, de la responsabilité des pouvoirs publics. Seul le salaire minimum, les prestations familiales et, dans une certaine mesure les pensions, font l'objet d'une négociation tripartite : Etat-syndicats-employeurs. Ainsi le second accord-cadre social de la transition démocratique a-t-il prévu une revalorisation du salaire minimum de 27 % et un réajustement des allocations familiales de 20 %.

b) *L'ouverture sur le monde*

Le gouvernement chilien s'efforce de sortir le pays de l'isolement dans lequel le régime militaire l'avait confiné et travaille à l'ouverture de l'économie chilienne.

. Ainsi le tarif douanier unique a-t-il été ramené de 15 % à 11 % sur 1991, ce qui est un niveau très faible. Le tarif maximum appliqué aux importations dans les cas de suspicion de dumping devrait être lui aussi réduit de 35 à 25 %.

. Les autorités chiliennes mènent par ailleurs des négociations économiques avec différents pays visant à élaborer des accords de libre-échange.

Les présidents chilien et mexicain ont signé, le 22 septembre 1991, un accord qui prévoit la réduction progressive des droits de douane entre les deux pays jusqu'à la suppression totale à la fin de 1998 sauf pour les produits pétroliers dont le prix est contrôlé par l'Etat chilien.

Dans le cadre du renforcement des relations entre le Chili et la Bolivie un "acte de paix" a été signé en novembre 1990 par le patronat des deux pays. Il a pour objectif la suppression à terme des droits de douane et l'officialisation des échanges informels (plus de deux fois supérieurs aux échanges officiels).

. Le gouvernement s'efforce enfin d'attirer les capitaux étrangers. A l'heure actuelle, les investissements étrangers représentent près du quart des investissements totaux.

Le Chili a ainsi adhéré à la convention de Washington sur l'arbitrage des différends en matière d'investissements.

Le gouvernement a par ailleurs décidé de ramener de 3 ans à 1 an le délai de rapatriement du capital investi et de 49 à 42 % le taux d'impôt invariable applicable aux bénéfices retirés de ces investissements.

Avec les Etats-Unis, a été conclu un accord-cadre sur le commerce et les investissements visant à développer les relations économiques.

Un accord de coopération a été signé entre la Communauté européenne et le Chili le 20 décembre 1990 qui régira les relations commerciales pendant cinq ans.

c) Une politique monétaire stricte

La politique monétaire chilienne est stricte. Le dernier exemple en est la réévaluation du peso opérée pendant le séjour de la délégation à Santiago.

Le Chili connaît un excès structurel de devises étrangères - des dollars- en raison de son excédent commercial permanent dû aux exportations de cuivre et à la forte croissance des investissements étrangers en 1990 et 1991.

Considérant que la présence de ces dollars est une source d'inflation, les autorités monétaires chiliennes ont décidé de réévaluer de 5 % le peso par rapport au dollar et de fixer une nouvelle fourchette de fluctuation du peso par rapport au dollar permettant, le cas échéant, une nouvelle réévaluation maximum de 10 %.

Un autre objectif de cette décision était de pousser le secteur exportateur à être plus productif et compétitif.

L'un des effets positifs de la politique du gouvernement chilien est la réduction de l'encours de la dette passé de 17,5 milliards de dollars en mars 1991 à 16,4 milliards de dollars en novembre 1991. L'accord conclu entre l'Etat chilien et les banques créancières (septembre 1991), la maîtrise de l'endettement nouveau et la stabilisation des recettes d'exportation devraient permettre au Chili d'assurer le service de cette dette.

2. Des résultats macroéconomiques satisfaisants

Les autorités chiliennes sont, à bon droit semble-t-il, satisfaites des résultats obtenus en 1991, première année complète de gouvernement démocratique.

De fait, l'inflation serait en passe d'être maîtrisée, la croissance et les investissements restent soutenus, le commerce extérieur est en excédent (il s'agit, il est vrai, d'un excédent structurel dû pour l'essentiel aux exportations de cuivre).

a) La maîtrise de l'inflation

Le taux annuel d'inflation atteignait 23 % en moyenne pendant la période de 1979-1989. Il s'est élevé à 27,3 % en 1990 notamment en raison de la hausse des cours du pétrole. Mais, en 1991, la croissance des prix a été réduite à 18 %, objectif que s'était fixé le gouvernement. Pour 1992, les prévisions tablent sur une inflation de 15 %.

b) Une croissance et des investissements soutenus

Après une mauvaise année 1990, l'économie a connu en 1991 une croissance satisfaisante : + 5,5 % contre + 2,1 % l'année

précédente. Pour 1992, les perspectives apparaissent encourageantes avec une progression de 5%.

Même s'ils n'atteindront vraisemblablement pas le niveau de 1990 : 20 % du produit intérieur brut, les investissements devraient se situer en 1991 à un niveau relativement élevé : 18 % du PIB.

c) Un commerce extérieur en excédent

Le solde commercial chilien est structurellement bénéficiaire grâce aux exportations de matières premières, au premier chef, le cuivre.

En 1991, l'excédent commercial s'est élevé à 1,7 milliard de dollars. Il devrait atteindre 1 à 1,2 milliards de dollars en 1992.

3. Un atout économique considérable : les ressources naturelles

a) le cuivre

Le Chili est le premier producteur mondial de cuivre, avec près de 1 500 000 tonnes en 1990. Près de 25 % des réserves mondiales se trouveraient sur son territoire. La mine à ciel ouvert de Chuquicamata, la plus importante du monde, produit à elle seule 680 000 tonnes de cuivre raffiné, soit près de la moitié de la production nationale et 6% de la production mondiale.

Avec l'ouverture de la troisième plus grande mine du pays, la Escondida, la production cuprifère chilienne devait encore augmenter de 20 %.

Le cuivre représente, bon an mal an, environ la moitié des exportations du Chili.

b) Les autres ressources

● **Le Chili produit par ailleurs :**

- du fer (1 % de la production mondiale et 0,8 % des réserves)
- de l'argent (7e rang avec 633 000 tonnes en 1990, soit environ 5 % du total mondial) ;
- de l'or (11e rang avec 31,6 tonnes),
- du molybdène (16 millions de tonnes en 1989, 25 % des ressources mondiales).

● **La pêche chilienne est très importante. Le Chili est en effet au cinquième rang mondial pour les captures avec 4 millions de tonnes par an.**

● **Les productions agricoles sont très variées compte tenu de la grande diversité de climats du pays. Le Chili produit des vins de qualité, des fruits (raisins, pommes...). L'élevage est représenté par un cheptel de 3,58 millions de bovins, 1,15 million de porcins et de 6,05 millions d'ovins.**

● **Enfin, la sylviculture est sans doute appelée à un fort développement dans les années à venir en raison de la présence de vastes forêts, notamment dans la zone de Puerto Montt (sud du Chili).**

III - UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE D'OUVERTURE ET DE BON VOISINAGE

1. Une ouverture qui ne compense pas encore un réel isolement

a) *Un pays isolé*

Le Chili a tout d'abord connu un isolement conjoncturel mais réel dû à la dictature militaire. La plupart des pays industrialisés tinrent à l'écart le régime du général Pinochet. Fait significatif, l'ancien chef de l'Etat chilien n'effectua en 16 années d'exercice du pouvoir que quatre voyages officiels à l'étranger : en Argentine (invitation du général Videla), aux Etats-Unis (signature du traité sur le canal de Panama), au Paraguay, et en Espagne (obsèques de Franco). En quelques mois, le président Aylwin s'est rendu, lui, dans plus d'une douzaine de pays.

Le Chili a par ailleurs subi plusieurs années d'embargo international. L'amendement Humphrey-Kennedy a succédé en 1981 à l'embargo Carter de 1978. Il interdisait la vente des pièces détachées des matériels américains déjà acquis par le Chili, de nouveaux armements et, plus généralement, il subordonnait la reprise de la coopération militaire entre les deux pays à l'expulsion vers les Etats-Unis ou à la mise en accusation par la justice chilienne du Général Contreras et du Colonel Espinosa, chefs de la police politique (la DINA, direction de l'intelligence nationale), responsables de l'assassinat à Washington de M. Letelier, ancien ministre des affaires étrangères de Salvador Allende.

La France, pour sa part, a notamment opposé son refus à la livraison de la totalité des AMX-30 dont l'acquisition avait été initialement prévue par le Chili (21 véhicules ont été livrés au lieu de 50) et à la modernisation des Mirage 50 chiliens.

Quant à la Grande-Bretagne, elle appliqua un embargo jusqu'en 1980.

L'attitude de ses fournisseurs traditionnels conduisit le Chili, d'une part, à développer sa propre industrie d'armement, d'autre part, à se tourner vers des pays plus "compréhensifs" en particulier l'Espagne, l'Afrique du Sud et Israël.

Plus profondément et du fait de la géographie, le Chili se sent confiné dans un isolement quasi-structurel. Les interlocuteurs de la délégation ont à plusieurs reprises souligné combien ils se sentaient éloignés -en distance et non de coeur- des pays industrialisés, au premier chef les Etats-Unis et l'Europe. De fait, Santiago est à environ 19 heures de vol et 11 640 kilomètres de Paris.

En outre, le Chili est séparé de ses voisins continentaux, avec lesquels du reste ses relations sont longtemps restées très difficiles, au nord par un désert (frontière avec le Pérou), à l'ouest par la cordillère des Andes (frontière avec l'Argentine).

Enfin, si le Chili a fait son entrée dans le groupe de Rio en octobre 1990, il se tient pour l'instant à l'écart des mouvements d'intégration régionale comme le Pacte andin ou le mercosur (marché commun du cône sud). Il considère en effet, compte tenu des efforts qu'il a déjà accomplis en matière de libéralisation économique et d'abaissement des barrières douanières, préférable de multiplier les accords bilatéraux avec des pays pratiquant une ouverture comparable à la sienne.

b) Une volonté d'ouverture

Comme cela a été précédemment indiqué, le Chili a souhaité renouer très rapidement des liens avec le monde développé et en particulier les nations européennes. A cet effet, le président Aylwin a effectué du 7 au 22 avril 1991 une tournée européenne qui l'a mené en Espagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne et au Parlement européen. Le chef de l'Etat chilien a par ailleurs manifesté son souhait de se rendre en visite officielle dans notre pays.

A l'ouverture politique s'adjoint l'ouverture économique illustrée par l'abaissement du tarif douanier chilien en 1991. Des accords de libre-échange ont été signés notamment avec les Etats-Unis, le Mexique, la Bolivie. Des négociations sont en cours avec le Venezuela. Un accord de coopération a été conclu avec la Communauté européenne.

Le régime des investissements étrangers a été assoupli. Le délai de rapatriement du capital -et non des bénéfices dont le rapatriement peut être immédiat- a été abaissé. La fiscalité afférente à ces investissements a été allégée.

2. Les relations du Chili avec ses voisins

Longtemps conflictuelles, les relations avec le Pérou se sont améliorées. Des différends demeurent cependant, notamment en ce qui concerne le régime juridique d'une partie du port d'Arica situé au nord du Chili.

Avec la Bolivie, le Chili entretient des rapports très complexes marqués par un fort nationalisme de part et d'autre. La question de l'accès de la Bolivie à l'Océan Pacifique a longtemps été la pierre d'achoppement des relations entre les deux pays, comme en témoignent les revendications périodiques de la Bolivie et la rupture de ses relations diplomatiques avec son voisin en mars 1978. Vaincu par le Chili en 1879, le gouvernement de La Paz a été contraint de céder les 463 kilomètres de côtes qu'il possédait. Il n'a cessé depuis de les revendiquer. Toutefois, un assouplissement de la position bolivienne s'est fait jour à partir de 1990. L'accent est mis à présent sur la nécessité de développer les échanges économiques et commerciaux. Un "acte de paix" conclu en novembre 1990 par les représentants des patronats des deux pays prévoit ainsi la suppression, à terme, des droits de douane. Par ailleurs, un accord a été signé le 24 janvier 1992 entre le Pérou et la Bolivie aux termes duquel le Pérou offre à la Bolivie la concession de terrains et de zones franches commerciale et touristique sur le Port d'Ilo. Du côté chilien, on insiste sur l'intérêt porté à l'établissement de bonnes relations

avec la Bolivie, l'axe Chili-Bolivie ayant même été qualifié de fondamental par le ministre chilien des relations extérieures.

Les relations entre le Chili et l'Argentine tendent à s'améliorer. Il semble à cet égard que la visite à Buenos-Aires du président Aylwin du 1er au 3 août 1991 ait permis de franchir une étape déterminante. Les deux gouvernements ont fait état de leur volonté de régler leurs derniers contentieux frontaliers.

Les échanges économiques entre les deux pays étaient, jusqu'à présent, peu développés (616 millions de dollars en 1990, soit 4% du commerce extérieur chilien). Un accord de "complémentarité économique" visant à les développer a été signé à l'occasion de la visite du chef d'Etat chilien. D'ores et déjà, les exportations du Chili vers l'Argentine ont fortement augmenté en 1991 (+ 100%).

3. Une relative modestie sur la scène internationale

Le Chili a fait preuve de discrétion lors des derniers événements internationaux. Sa prudence tranche avec l'engagement de la politique extérieure de l'Argentine.

Ainsi, le Chili s'est-il tenu à l'écart lors de la crise du Golfe. Il a marqué son accord avec l'action des Nations Unies sans pour autant y participer, et après avoir été tenté par un certain "pacifisme".

De la même façon, en dépit de leur approbation globale de la position américaine lors des négociations du GATT, les autorités chiliennes ont fait montre de moins de combativité à l'encontre de la Communauté que le gouvernement argentin, qui participe activement au groupe de Cairns.

D'une manière générale, même si l'influence américaine y est importante, il semble que le Chili tente de conserver une relative indépendance à l'égard des Etats-Unis. Ainsi, suivant le chemin

exactement contraire de l'Argentine, a-t-il réintégré le groupe des pays non-alignés.

Dans le même temps, on peut noter un intérêt croissant du Chili pour la zone pacifique. Sans doute est-il à l'origine du développement du concept de "mer de présence" au sein de certains cercles chiliens.

La "mer de présence", selon des théoriciens parmi lesquels figurent l'amiral Martinez Bush, commandant en chef de la marine, ainsi que le professeur Francisco Orrego Vicuna, est une aire maritime située au delà de la zone économique exclusive. Elle ne fait certes pas partie du territoire national, mais l'Etat peut et doit y exercer certaines responsabilités, notamment en matière de conservation de la faune et de la flore aquatiques.

Cette notion, non encore reconnue par le droit public maritime, a été explicitement reprise par les lois modificatives de la loi générale sur les pêches et l'agriculture. La mer de présence y est définie comme *"la partie de la haute mer, existant pour la communauté internationale, entre la limite de notre zone économique exclusive et le méridien qui, passant par le bord occidental de la plateforme continentale de l'île de Pâques, se prolonge depuis le parallèle du poteau n° 1 de la ligne frontière internationale qui sépare le Chili et le Pérou, jusqu'au Pôle sud"*.

La notion de mer de présence peut présenter deux intérêts majeurs aux yeux du Chili. En premier lieu, elle établit une sorte de continuité jusqu'à l'île de Pâques, possession chilienne. Elle conforte de ce fait la souveraineté du Chili sur l'île. En second lieu, elle légitime l'intervention de l'Etat dans un domaine maritime extrêmement riche pour la pêche et aussi, peut-être, en minerais. Il est à noter que l'article 172 de la loi du 28 septembre 1991 dispose d'ores et déjà qu'il *"appartiendra à la marine nationale et au sous-secrétaire d'Etat à la pêche de tenir un registre des activités de pêche pratiquées dans la zone définie comme mer de présence"*.

IV - DEUX DÉFIS : ATTÉNUER LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Le bilan macro-économique du Chili paraît satisfaisant. Est-ce à dire que tout est au mieux dans le meilleur des mondes ? Loin de là. Le Chili doit, en effet, affronter au moins deux défis de taille. Il lui faut d'abord atténuer les inégalités sociales pour consolider la démocratie et assurer définitivement la stabilité économique du pays. Il lui faut ensuite s'attaquer à la pollution qui menace la santé publique et constitue un obstacle à un développement harmonieux.

1. Un premier défi : atténuer les inégalités sociales

S'il est engagé sur la voie du développement, le Chili n'est pas un pays riche. Le produit national brut par habitant, 2 010 dollars, avec sa froideur statistique, rappelle que le niveau de vie d'un Chilien n'est pas comparable, en moyenne, tant s'en faut, avec celui de nos concitoyens (PNB/habitant en 1990 : 17 000 dollars).

A ce premier élément, s'en ajoutent deux autres pour expliquer l'existence d'une forte proportion de pauvres au sein de la population chilienne.

L'inégalité dans la répartition des richesses et des patrimoines est tout d'abord un legs de la période coloniale. C'est aussi l'effet d'une politique économique ultra libérale menée par le régime militaire pendant plus de quinze ans. Le résultat est patent : un développement économique réel, mais aussi l'apparition d'une société à deux vitesses. Selon l'organisation mondiale de la santé, le Chili compterait cinq millions de pauvres -c'est-à-dire de personnes ne disposant d'aucune capacité d'épargne- dont deux millions d'indigents qui ne parviennent pas à manger à leur faim chaque jour.

Le gouvernement démocratique semble bien conscient de cette situation et des menaces qu'elle fait peser sur la stabilité

politique du pays. S'il ne peut être question pour lui de revenir sur les trois piliers du redressement économique : déréglementation, libéralisation, politique monétaire et budgétaire stricte, ou de relancer une réforme agraire qui fut pour une large part à l'origine des troubles ayant conduit au coup d'Etat de 1973, il ne peut non plus se satisfaire de l'état dans lequel le régime militaire a laissé l'éducation, la santé publique et plus généralement l'aide sociale.

La politique gouvernementale comporte donc un volet social non négligeable destiné à assurer "la croissance dans la solidarité".

Le Président de la République a ainsi lancé un programme de 4 ans pour la construction d'infrastructures au bénéfice des services publics et un programme d'amélioration de l'éducation (1). Le revenu minimum a été porté de 18 000 à 33 000 pesos, soit environ 660 francs. Les allocations familiales ont été doublées.

Le financement des mesures gouvernementales devrait être assuré par le fonds social d'urgence créé en 1990 et alimenté par les pays amis ainsi que par la réforme fiscale, entrée en vigueur la même année, qui devrait permettre, grâce à une augmentation de deux points de la TVA, une collecte de 600 millions de dollars par an.

2. Deuxième défi : la lutte contre la pollution

Le phénomène de la pollution est un phénomène très préoccupant, votre délégation a pu le constater de visu tant à Santiago, dont le ciel est souvent obscurci par les fumées des véhicules automobiles qu'à Vina del Mar, célèbre station balnéaire au nord de Valparaiso où la baignade est interdite en raison de la contamination de l'eau.

La pollution atmosphérique est notamment causée par un parc automobile mal entretenu et un trafic excessif dans les centres-villes. Plus de 12 000 bus circulent à Santiago qui, pour la plupart,

(1) cf. l'entretien avec M. Ricardo Lagos, ministre de l'Education, pages 24 et 25.

rejetent une fumée aussi noire que nauséabonde. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a élaboré plusieurs projets : construction d'une nouvelle ligne de métro à Santiago, installation de péages pour l'accès au centre-ville, réglementation plus stricte des services d'autobus. Mais il faudra du temps pour que ces projets, une fois concrétisés, produisent tous leurs effets.

La pollution des eaux n'est pas moins inquiétante. On ne peut d'abord oublier les risques de diffusion de l'épidémie de choléra apparue au Pérou. Il est vrai qu'ils peuvent être réduits considérablement par une action d'hygiène publique sérieuse.

La lutte contre la pollution engendrée par le développement industriel du pays semble aussi problématique. En effet, les secteurs parmi les plus dynamiques de l'économie chilienne sont potentiellement très polluants. Il en est ainsi du traitement du cuivre qui requiert l'usage de divers produits chimiques, tel l'acide sulfurique. Il en va de même pour le traitement des bois avec des produits comme le lindane.

L'agriculture elle-même est source de pollution dans la mesure où de nombreux produits comme la vigne, les fruits, font l'objet d'une culture intensive.

Il est ainsi à craindre que la croissance de l'économie chilienne s'accompagne d'une augmentation de la pollution si une vigoureuse -mais nécessairement coûteuse- action n'est pas entreprise en ce domaine.

V - L'AMITIÉ FRANCO-CHILIENNE : UNE BASE POUR UNE COOPÉRATION QUI DOIT ÊTRE PLUS ACTIVE

1. Les relations franco-chiliennes

a) *L'essor des relations politiques*

Bloquées pendant la dictature militaire, les relations politiques avec le gouvernement chilien ont repris depuis le 11 mars 1990, date de l'investiture du nouveau président chilien.

La France s'est élevée au premier rang des bailleurs de fonds du Chili sous forme de prêts ou de dons, approuvés ou en cours de négociation, pour le financement de l'aide bilatérale.

Les Forces armées des deux pays se sont aussi rapprochées. En particulier, l'escale au Chili du groupe école Jeanne d'Arc, en février 1991, la première de la marine française depuis 1980, a connu un réel succès. Elle a permis d'apaiser les tensions entre les deux marines, dues notamment aux incompréhensions portant sur la politique française dans le Pacifique.

Si les relations entre les autorités chiliennes et françaises sont bonnes, votre délégation a pu constater une certaine sensibilité d'une partie de l'opinion publique à l'égard de la politique française dans deux domaines. Les essais nucléaires à Mururoa sont ainsi réprouvés par la population. Le gouvernement chilien, quant à lui, et en dépit de protestations périodiques qu'il émet comme membre de la commission du Pacifique sud, a adopté une position beaucoup moins tranchée à notre égard.

L'attitude française lors de négociations du GATT est un autre sujet de contentieux. Les Chiliens, même s'ils épousent les thèses américaines avec moins de facilité que les Argentins, craignent cependant de voir le marché communautaire interdit à leurs produits

agricoles. Compte tenu de leur qualité, ceux-ci -en particulier les vins qui jouissent d'une excellente réputation- ont d'ores et déjà conquis de nombreux débouchés à l'étranger, notamment sur le continent américain.

Enfin, il convient de citer la susceptibilité des Chiliens à propos de l'île de Pâques. Un récent événement, en réalité sans importance -la publication par la Polynésie française dans le cadre d'une série sur les territoires du Pacifique d'un timbre représentant l'île de Pâques- a failli tourner au psychodrame, la France étant accusée par certains milieux d'avoir des visées sur cette possession chilienne. Ces accusations étaient à l'évidence sans fondement, elles ont cependant trouvé une audience. Cela témoigne, s'il en était besoin, de la nécessité de bien prendre en compte le très vif sentiment national chilien.

b) Les relations économiques

Considéré comme l'une des priorités du gouvernement chilien, le commerce extérieur a connu une forte progression pendant ces dernières années. Soutenu par la hausse des cours du cuivre, le montant des échanges commerciaux est passé de 7 milliards de dollars en 1986 à 15,3 milliards de dollars en 1990.

Les échanges avec la France ne sont pas négligeables. Notre pays est actuellement le **6ème fournisseur du Chili** avec une part de marché de 4,1% derrière les Etats-Unis (18,9%), le Japon (7,8%), le Brésil (7,8%), la RFA (7,1%) et l'Argentine (6,9%). En 1990 la France était le **7ème client** avec 4,7% des exportations chiliennes après les Etats-Unis (17,1%), le Japon (16,2%), la RFA (11%), le Royaume-Uni (6,5%), le Brésil (5,7%) et l'Italie (4,7%). En 1991, le Japon est devenu le premier client du Chili.

Importations françaises

(en millions de FF.CFA)

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 (9 mois)
1.300	1.350	1.700	2.025	2.112	1.775	1.909	3.141	3.852	3.525	2.840

Exportations françaises

(en millions de FF.FOB)

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 (9 mois)
1.200	716	650	810	682	696	765	841	1.408	1.395	914

● La balance commerciale entre les deux pays, surtout depuis 1982, est fortement déséquilibrée en défaveur de la France qui représente un marché important et ouvert pour les produits chiliens. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur de nos achats de cuivre et de l'envol du prix du cuivre en 1987, nos importations ont très fortement augmenté à partir de 1988. Nos achats de fruits chiliens sont aussi en progression et représentent, en 1990, 10,7% du montant total de nos importations.

Nos exportations sont représentées pour 75% par des produits industriels élaborés. Il s'agit notamment de biens d'équipement (45%) et de voitures particulières (15%). En 1990, nos ventes se sont essentiellement accrues dans le domaine des produits intermédiaires (+ 24%). D'autre part, nos ventes au Chili dépendent aussi de la participation des entreprises françaises aux grands projets d'investissement et d'infrastructure de ce pays.

Depuis la construction des premières lignes du métro de Santiago pendant les années 70, les sociétés françaises se sont montrées présentes au travers d'un certain nombre de grands contrats d'équipement, dans les secteurs des télécommunications et de

l'énergie hydroélectrique notamment. A cet égard, la construction de la centrale hydroélectrique de Pehuenche, la plus puissante du pays, par un consortium français fait figure d'exemple.

● Bien qu'ils aient augmenté sensiblement en 1990, les investissements français au Chili restent à un niveau modeste. La France, avec 281 millions de dollars, occupe la 8ème place avec 1,6% des investissements étrangers. Il faut noter que la France est très peu présente dans les quatre grands secteurs d'activité du Chili, à savoir la mine, le bois, l'agriculture et la pêche.

Les principaux investissements français ont été réalisés avec la création de la station de neige de Valle Nevado (60 millions de dollars), la construction d'une usine commune d'assemblage d'automobiles Peugeot-Renault, et la mise sur pied d'une unité de fabrication de boîtes de vitesse par Renault. Les groupes français d'assurances ont investi de façon importante dans les compagnies d'assurances chiliennes. Ils détiennent aujourd'hui plus de 31% du marché, soit la première place dans ce secteur.

Globalement, les investissements français sont surtout concentrés dans les services, la construction (ces deux secteurs représentent à eux seuls près de 85% des sommes investies), puis l'industrie, l'agriculture et le commerce.

2. Des évolutions défavorables

Force est de constater que la position de la France au Chili s'est érodée lors des dernières années. Les entreprises françaises sont absentes des secteurs les plus dynamiques de l'économie chilienne : les mines, l'agriculture, la pêche, la sylviculture. Elles n'ont pu, de ce fait, bénéficier à plein de la croissance des années quatre-vingts. En raison notamment du rafraîchissement des relations politiques franco-chiliennes consécutif au coup d'Etat de 1973, elles ont perdu des parts de marché dans les secteurs où elles occupaient une place de choix, par exemple l'automobile. La concurrence qu'elles doivent aujourd'hui affronter est extrêmement vive. Les sociétés américaines, allemandes, japonaises ont mené une politique d'implantation très active. A titre d'exemple, la mine de cuivre d'El Teniente, l'une des plus grandes du

monde, a été financée par des capitaux japonais, allemands et finlandais.

Dans le domaine culturel, la langue française a considérablement reculé face à l'anglais. Une réforme de l'enseignement a supprimé, en 1969, l'obligation du français dans le secondaire. Des dispositions réglementaires prises sous le régime militaire ont aggravé la situation en tendant à faire de l'anglais la seule langue étrangère véritablement enseignée.

Actuellement, sur les 550 000 élèves de l'enseignement secondaire (15-18 ans), seuls 25 000 étudient le français (hors les 3 000 élèves scolarisés dans le réseau des Alliances françaises).

En fait, on peut estimer que seules les générations nées avant 1950 et scolarisées dans le secondaire ont été véritablement formées à la langue et à la culture françaises. Cela représente de un à deux millions de Chiliens âgés de plus de 40 ans, soit 7 à 15% de la population totale en 1992.

Les nouvelles orientations de la politique gouvernementale permettent d'espérer une amélioration de cette situation. Le ministère de l'Education envisage en effet de rendre obligatoire l'enseignement de deux langues vivantes dans l'enseignement secondaire.

Plus largement, l'influence française sur les élites chiliennes, jadis considérable (2), tend à se réduire. Sans doute faut-il évoquer la force d'attraction croissante du "modèle" et des moyens nord-américains pour l'expliquer.

Mais il convient aussi de relever certaines carences de notre coopération. Par exemple, faute d'un nombre suffisant de bourses de l'enseignement supérieur, de nombreux élèves chiliens brillants renoncent à poursuivre leurs études en France et se tournent vers les universités américaines qui les accueillent à bras ouverts.

(2) cf supra entretien avec les commissions des relations extérieures et de la défense du Sénat, page 16 .

Il convient toutefois de relever les efforts remarquables de notre ambassade sur place pour pallier ces déficiences. Elle a ainsi conclu un accord avec l'université Pontificale Catholique portant création de "filières francophones".

Aux termes de ce texte, les élèves chiliens des lycées et collèges de l'Alliance française qui auront réussi l'épreuve du baccalauréat pourront être admis directement en deuxième année au sein de cette université puis poursuivre, grâce à une bourse automatique, des études en France menant à un diplôme du 3^e cycle. Ils pourront ainsi, à terme, devenir les interlocuteurs privilégiés de notre pays au Chili.

3. Que faire ?

Face au recul de l'influence française au Chili, il est impératif, si du moins l'on veut bien admettre que notre pays doit avoir des ambitions internationales : d'abord de bien saisir la réalité du Chili, nation en passe de réussir sa démocratisation et d'accéder à une stabilité économique si rare sur le sous-continent, ensuite de mettre à profit les affinités culturelles anciennes qui existent entre nos deux pays, enfin d'anticiper les évolutions à venir.

a) Saisir la réalité du Chili

Le nouveau Chili a acquis une maturité politique et un niveau de développement économique que peuvent lui envier nombre de pays latino-américains.

Ces deux éléments conjugués à la présence de ressources naturelles considérables font de lui l'un des pays du sous-continent les plus riches de potentialités pour les prochaines années.

Sa position géographique et son intérêt marqué pour la zone pacifique dans laquelle nous sommes très présents devraient nous conduire à rechercher activement des points de convergence en matière de politique extérieure.

b) Mettre à profit des affinités culturelles anciennes

Comme votre délégation a pu le constater, l'image de notre pays au Chili est très bonne, voire excellente.

Pour l'élite, la France demeure le berceau des droits de l'homme et le pionnier d'une ère nouvelle de libertés. N'oublions pas que la Révolution, par ses idées, puis l'Empire, par l'affaiblissement de l'Espagne qu'il provoqua, furent à l'origine de l'émancipation et de l'indépendance des pays latino-américains.

En outre, les anciens opposants au régime militaire, qui aujourd'hui sont au pouvoir, se souviennent de l'attitude exemplaire de notre pays à leur égard lors de la dictature.

La culture française, et notamment sa langue, si elle n'est pas toujours suffisamment présente faute de moyens, est entourée d'un profond respect. Il suffit de citer l'influence de l'école juridique française sur les hommes de loi chiliens pour comprendre qu'il existe une base réelle de compréhension, oserait-on dire de communion d'idées, entre la France et le Chili démocratique.

Ce sont ces affinités qu'il faut mettre à profit. Il est à cet égard absolument indispensable de développer la coopération franco-chilienne en matière de recherche et d'enseignement supérieur. On ne peut se satisfaire de voir nombre des meilleurs éléments des universités chiliennes se tourner vers les Etats-Unis faute de trouver un soutien suffisant auprès de notre enseignement supérieur.

Il est par ailleurs nécessaire d'assurer une présence française concrète au Chili. Saluons à cet égard le dynamisme du service de presse de notre ambassade, qui réalise une revue trimestrielle, de bonne qualité, sur notre pays et une émission hebdomadaire sur l'actualité française diffusée par la radio nationale.

Il est par ailleurs urgent de dissiper définitivement les inquiétudes des Chiliens concernant notre attitude à l'égard de l'île de Pâques et d'exposer clairement notre position en ce qui concerne les essais nucléaires à Mururoa et, dans un domaine tout à fait différent, les négociations du GATT.

Le Chili est un pays qui se sent profondément isolé. Il conviendrait de l'aider à sortir de cet isolement dans lequel sa géographie semble le confiner. Dans cette optique, serait-il inenvisageable, par exemple, de créer avec lui une structure de concertation et de coopération concernant le Pacifique ?

c) Anticiper les évolutions à venir

Compte tenu de l'expérience de nos entreprises, il apparaît regrettable que nous soyons peu présents dans le domaine du bois, de l'agroalimentaire et de la pêche au Chili. Sans doute un effort devrait-il être consenti rapidement dans ces secteurs.

Il convient par ailleurs d'être particulièrement attentif aux évolutions du marché chilien et d'évaluer les besoins qui pourront se faire jour d'ici quelques années dans un contexte de forte croissance économique.

En dehors des télécommunications, de l'énergie électrique, des mines et des infrastructures de santé, au moins quatre secteurs dans lesquels la France dispose d'atouts considérables sont, sans doute, appelés à connaître un rapide développement.

- **Les transports terrestres** tout d'abord : correct sur les grands axes, le réseau routier est embryonnaire dès que l'on s'en éloigne. Par ailleurs, dans un pays de plus de 5 000 km de longueur, des transports ferroviaires fiables et rapides paraissent indispensables.

- **Le tourisme** : de nombreuses régions du Chili préservées de la pollution pourraient bénéficier de l'implantation d'infrastructures touristiques. Par exemple, la région des lacs de Puerto Montt ou de Pucon serait un cadre idéal pour le tourisme dit d'aventure (sport, randonnée...). Les sports d'hiver avec la proximité des Andes et le grand nombre de volcans enneigés peuvent aussi avoir un fort potentiel de développement. D'ores et déjà la France a réalisé une station de neige à Valle Nevado.

En fait, l'un des principaux obstacles à l'accroissement du tourisme au Chili réside dans l'éloignement de ce pays. Pour le compenser, il sera sans doute indispensable d'améliorer les liaisons aériennes. Mais il faudra aussi privilégier un tourisme de moyenne ou longue durée avec l'organisation de circuits de visite-découverte.

- **Les matériels militaires** : les armées chiliennes qui disposent de ressources non négligeables (chaque année 10% du produit de la vente du cuivre leur revient, qui s'ajoutent aux crédits budgétaires), souhaitent moderniser certains de leurs équipements. Ainsi l'armée de l'Air a-t-elle l'intention de rénover sa flotte de Mirage 50. Les carabiniers, compte tenu de la priorité dont ils semblent bénéficier de la part du gouvernement, sont intéressés par les véhicules blindés légers et les véhicules de l'avant blindés.

- **La protection de l'environnement** : en ce domaine, les besoins sont immenses - par exemple en matière de traitement des eaux ou d'équipements de lutte contre la pollution atmosphérique.

L'ARGENTINE : UN PAYS AU CARREFOUR DE SON HISTOIRE

I - UN REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE À CONFIRMER, MAIS D'ORES ET DÉJÀ REMARQUABLE

Après avoir figuré parmi les dix pays les plus riches du monde au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Argentine paraissait depuis plus de quatre décennies définitivement vouée à l'anarchie politique et à l'instabilité économique.

C'est la raison pour laquelle les derniers résultats obtenus par le gouvernement argentin font quasiment figure de "miracles économiques": les finances publiques retrouvent l'équilibre, l'inflation est considérablement réduite, la production reprend et les acteurs économiques argentins retrouvent une confiance en leur pays qu'ils avaient perdue depuis longtemps. Le redressement reste à être confirmé dans la durée mais il semble, pour l'instant, bien engagé.

1. Le retour à l'équilibre des finances publiques

Pour la première fois depuis l'après-guerre, le budget de l'Etat n'a pas été en déficit en 1991. Il a, au contraire, connu un excédent de 200 millions de dollars à comparer au déficit de 6 milliards de dollars en 1988.

Cette "prouesse" a été accomplie grâce à une réduction des dépenses publiques (de l'ordre d'un milliard de dollars) et surtout grâce à une forte augmentation des recettes fiscales (+ 5,3 milliards de dollars de 1988 à 1991).

2. La réduction de l'inflation

Après plusieurs années d'hyper-inflation (+ 4923% en 1989 et + 1350% en 1990) et de nombreux plans de stabilisation inefficaces, la croissance des prix a connu en 1991 une spectaculaire décélération.

Malgré de mauvais résultats au premier trimestre (+ 46%), le taux d'inflation a pu être ramené à 84% sur l'année. Cela constitue le taux le plus faible depuis vingt ans.

3. La reprise de la production

Après une période de récession due à la politique de désinflation, la croissance du produit intérieur brut a repris. Elle a atteint 5% en 1991.

La production industrielle s'est redressée rapidement. A l'indice 100 en 1988, elle s'est relevée à l'indice 120 fin 1991 après avoir chuté à l'indice 70 en février 1991.

Cette évolution se traduit sur le marché de l'emploi par une inversion de la tendance des dix dernières années : le taux de chômage a ainsi reculé de trois points en s'établissant à 5,5% en 1991 contre 8,5% en 1990. Le niveau de sous-emploi quant à lui a été ramené de 9% à 7%.

4. Le retour de la confiance

Tous ces résultats extrêmement prometteurs se sont accompagnés d'un retour de la confiance des acteurs économiques, comme en témoigne la très rapide progression des investissements

privés (+ 33% en 1991) ainsi que l'envolée de la bourse de Buenos-Aires qui est passée de l'indice 121 en 1990 à l'indice 531 fin 1991.

La situation est donc encourageante. Les difficultés ne manquent pas cependant. Les tensions inflationnistes demeurent. L'endettement extérieur, même s'il a été réduit, reste considérable (près de 60 milliards de dollars). Il pèse lourdement sur les finances argentines (le service de la dette s'élève à environ 60 millions de dollars par mois). La pauvreté semble par ailleurs s'être étendue sous le choc de la déflation.

II - MÉCANISMES DU REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE : LE PLAN DE CONVERTIBILITÉ ET LA LIBÉRALISATION DE L'ÉCONOMIE DU PAYS

La crise économique argentine trouve ses racines dans les politiques "nationalistes" menées après la guerre. Il s'agissait alors pour les dirigeants argentins, confrontés à la disparition de la manne constituée par les importations agricoles des pays développés, de préserver l'activité économique du pays tant du capital étranger que de la récession. L'Argentine s'engagea ainsi dans la voie du protectionnisme et de l'étatisme.

Les chemins de fer, le téléphone, de nombreuses autres entreprises furent nationalisés. Une législation du travail paralysante fut élaborée. Tous les secteurs de l'économie furent étroitement réglementés. La gestion de la protection sociale fut confiée aux syndicats péronistes.

Les conséquences économiques de cette politique furent lourdes. Un secteur public pléthorique, inefficace, très peu productif, en constant déficit se constitua. La compétitivité industrielle argentine s'éroda dans la quasi totalité des secteurs (sauf le tannage des cuirs), les entreprises se tournant vers la satisfaction d'un marché intérieur protégé par d'importantes barrières douanières.

Si bien qu'en cinq décennies, de riche, l'Argentine devient un pays pauvre. La comparaison est particulièrement éclairante : il y

a cinquante ans, le produit national brut par habitant était en Argentine égal à celui de la France. Il est aujourd'hui 12 à 13 fois inférieur.

Assez paradoxalement, c'est un gouvernement d'inspiration péroniste qui, pour redresser l'économie argentine, a pris des mesures totalement opposées à celles du général Péron. Après avoir institué un mécanisme de régulation conjoncturelle et monétaire grâce au "Plan de convertibilité, le gouvernement de Carlos Menem a entrepris de revoir l'ensemble des structures économiques du pays en procédant à un vaste programme de déréglementation et de privatisations.

1. Le plan de convertibilité

Après divers plans engagés sans succès entre 1989 et 1991, le gouvernement, sous l'impulsion d'un nouveau ministre des finances, M. Cavallo, a mis en oeuvre un ensemble de mesures visant à une réduction drastique du déficit des finances publiques, principale source d'inflation. Ce plan, dit de convertibilité, comprend trois volets :

- Il établit une parité fixe du dollar : un dollar égale 10 000 australes, soit un nouveau peso.
- Il interdit tous les mécanismes d'indexation.
- Il impose à la banque centrale de disposer de réserves égales ou supérieures à la circulation monétaire.

Dans le même temps, les autorités argentines ont pris le contrepied systématique de la "doctrine économique péroniste" caractérisée par l'omniprésence de l'Etat et le protectionnisme.

2. La déréglementation d'un système rigidifié

Rupture considérable, le gouvernement a décidé de revoir l'ensemble des structures économiques du pays. Héritées du

péronisme, elles se caractérisaient par une organisation corporatiste des métiers, strictement réglementés, étroitement contrôlés par l'Etat, souvent subventionnés et protégés de la concurrence extérieure.

Par un décret du 31 octobre 1991, le président Menem a supprimé une large part des mécanismes de contrôle de l'Etat sur l'économie.

En outre, le code du travail, jusqu'à présent très rigide, a été révisé. Les conditions d'embauche et de licenciement ont été assouplies. Le recours à du personnel temporaire a été rendu plus aisé. Le montant des dépenses exposées à l'occasion de procès pour accident du travail a été limité. La négociation des conventions collectives pourra désormais avoir lieu au niveau choisi par les parties : les établissements, les entreprises, les branches, les secteurs...

3. Un programme massif de privatisations

Les privatisations touchent la quasi totalité des entreprises publiques.

Une première tranche a consisté en la mise en vente de la compagnie aérienne nationale, Aerolinea Argentinas (rachetée par la compagnie espagnole Iberia) et de la société de téléphone Entel (acquise par un groupe franco italien associant la STET et France Telecom pour le réseau s'étendant sur le nord, et par un groupe espagnol pour le réseau sud). Une deuxième tranche doit débiter, qui concerne une quarantaine d'entreprises, notamment dans les secteurs :

- de la distribution du gaz et de l'électricité,
- du traitement des eaux,
- des ports maritimes et fluviaux,
- des transports urbains,

- des transports ferroviaires,
- de la sidérurgie.

4. L'ouverture sur le monde

Le marché argentin, jusqu'alors protégé, doit être progressivement ouvert aux importations. C'est le cas, par exemple, dans le secteur automobile. 16 000 véhicules pourront être importés en 1992, soit 8% de la production nationale. Ce pourcentage passera à 10% en 1994.

III - UNE PREMIÈRE CONSÉQUENCE DE L'ÉCLAIRCIE ÉCONOMIQUE : LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE

1. La normalisation des relations entre les forces armées et le pouvoir civil

Les militaires ont en Argentine une longue tradition d'interventionnisme politique. Depuis 1930, date du premier coup d'Etat (Général Uriburu) ils ont gouverné le pays pendant 38 ans.

De fait, jusqu'en 1976, les interventions militaires furent considérées comme quasi normales pour faire face à l'instabilité du pays. En 1976, les forces armées prennent le pouvoir dans le contexte de chaos économique et d'anarchie politique marquant la période longue et difficile de succession du général Peron, mort en juillet 1974, soit 9 mois après sa triomphale deuxième élection. Leur objectif affiché est la "sauvegarde des intérêts suprêmes de la nation" et en particulier la lutte contre le terrorisme et la guérilla. En effet, l'Argentine est alors le théâtre d'une véritable guerre civile larvée entre mouvements d'extrême-gauche, "montoneros" (péronistes de gauche) et "armée révolutionnaire du peuple", et d'extrême-droite, "alliance anticommuniste argentine" et "libérateurs de l'Amérique". D'ailleurs, le renversement d'Isabel Peron qui avait succédé à son mari, n'a suscité aucune réaction populaire.

Cependant, sept ans d'exercice du pouvoir vont provoquer une rupture entre l'armée et la nation.

Les militaires échouent d'abord en matière économique. La spirale inflationniste n'est pas stoppée. L'endettement extérieur s'accroît très rapidement en même temps que se creuse le déficit des finances publiques. L'échec politique est aussi patent. La "guerre intérieure" perdue et au nom de "l'anéantissement de la subversion", les militaires commettent de nombreuses atrocités (on estime de 8 960 à 30 000 le nombre des victimes de la dictature). Enfin, en 1982, la junte au pouvoir conduit l'Argentine à la guerre contre la Grande-Bretagne. Cette défaite porte le coup de grâce au pouvoir militaire et consacre la rupture entre la société civile et l'Armée.

Elu démocratiquement en 1983, le président Raoul Alfonsín (Union civique radicale) s'efforce d'assurer un réel contrôle du gouvernement sur l'armée. Plus de 500 procès sont instruits contre des militaires et des policiers impliqués dans des violations des droits de l'homme. Les commandants en chef responsables de la défaite des Malouines sont condamnés à de lourdes peines et emprisonnés. Les budgets des armées, et par conséquent les soldes, sont considérablement réduits. Ils sont ainsi ramenés de 4% à moins de 2% du Pib. Ces mesures, qui entament sérieusement le prestige social des militaires, sont très mal ressenties notamment par les jeunes officiers. Aussi des rébellions éclatent-elles périodiquement en 1987 et 1988, qui traduisent le malaise des forces armées.

Arrivé au pouvoir, Carlos Menem cherche avant tout à améliorer les relations entre les militaires et le gouvernement. Ainsi accorde-t-il sa grâce aux anciens commandants en chef ainsi qu'aux meneurs des rébellions de 1987 et 1988. De fait, cette politique de mansuétude lui assure le ralliement de l'essentiel des forces armées (ce soutien lui permettra de réprimer avec fermeté la dernière rébellion de décembre 1990). Associée aux mesures prises en 1983, désignation du président de la République comme commandant en chef des forces armées, secondé par le ministre de la défense ; suppression des commandants en chef des trois armées remplacés par des chefs d'Etat-major ; création d'un état-major conjoint dont le chef a autorité sur les trois armées ainsi que d'un conseil de défense nationale assistant le président, elle a permis une réelle

normalisation des relations entre militaires et civils, dont la meilleure garantie demeure toutefois la stabilité politique et économique du pays.

Sur le plan opérationnel, le gouvernement semble vouloir réduire de façon importante les effectifs des forces armées, en particulier de l'armée de terre. A terme, les forces navales et aériennes bénéficieraient d'une remise à niveau. Quant à la gendarmerie, ses missions de maintien de l'ordre devraient être développées.

2. La démocratie argentine

L'Argentine est une République fédérale composée du district de Buenos-Aires et de 22 provinces qui disposent d'une large autonomie et de leurs propres constitutions, de leurs législations, de leurs tribunaux et élisent leur gouverneur. Le président Carlos Menem fut ainsi à plusieurs reprises gouverneur de la Rioja (1973-1976, 1983-1989).

La constitution de 1949 établit un régime présidentiel et instaure un bicamérisme intégral. Le président de la République et le vice-président, qui doivent être catholiques, sont élus au suffrage universel pour six ans. En principe ils ne sont pas rééligibles. Cependant, des projets de révision de la constitution sur ce point sont en cours d'élaboration.

Le président dispose d'un large pouvoir réglementaire autonome. C'est ainsi qu'en octobre 1991, Carlos Menem a pu signer un décret supprimant la quasi totalité de la réglementation assurant le contrôle de l'Etat sur la vie économique et sociale du pays. Il est depuis 1983 le commandant en chef des armées. C'est à ce titre qu'il a envoyé deux frégates aux côtés des forces mandatées par les Nations Unies lors de la crise du Golfe. Cette décision prise sans consultation du Parlement suscita, à l'époque, de vigoureuses protestations de la part de l'opposition parlementaire.

Il dispose par ailleurs d'un droit de veto sur les projets et propositions de loi adoptés par le Congrès. Ce veto peut cependant être levé si la chambre ayant eu l'initiative du texte l'approuve à nouveau à la majorité des deux-tiers. Le projet doit alors être voté à la même majorité par les deux chambres avant d'être promulgué par le pouvoir exécutif (article 72 de la Constitution).

Le Parlement ou Congrès national argentin est composé de deux chambres : la Chambre des députés et le Sénat.

Les députés, élus pour quatre ans au suffrage universel direct, sont au nombre de 257. Ils partagent avec les sénateurs l'initiative des lois ordinaires (article 68 de la constitution) mais disposent seuls de l'initiative des lois portant sur les impôts et le recrutement des troupes (article 72). La chambre comprend actuellement 29 commissions permanentes. Celles-ci ont la possibilité d'entendre les ministres lorsqu'elles le souhaitent.

La Chambre des députés peut mettre en accusation, après un vote du Sénat à la majorité des deux-tiers concluant à la nécessité de l'instruction d'une action, le président, le vice-président, les ministres ainsi que les magistrats, y compris les membres de la Cour suprême dans les cas de délits, crimes ou mauvais exercice de leurs fonctions. Le Sénat juge l'accusé en audience publique. Il peut, par un vote à la majorité des deux-tiers, le destituer et lui interdire d'occuper tout emploi public.

Le Sénat est composé de 46 membres. Chaque législature de province élit deux sénateurs pour neuf ans. Le Sénat est renouvelable par tiers tous les trois ans. Le vice-président de la République est le président du Sénat, comme aux Etats-Unis.

Le Sénat peut seul, en principe, autoriser le président à déclarer l'état de siège. Il confirme en outre la nomination des ambassadeurs. Il comprend 31 commissions permanentes.

Il a la faculté, comme la Chambre des députés, d'interpeller les ministres (art. 63).

Les deux chambres se réunissent en session^[2] ordinaire cinq mois par an du 1er mai au 30 septembre. Elles peuvent aussi être convoquées en session extraordinaire.

Un débat existe actuellement sur le rôle du Parlement, souvent considéré comme une chambre d'enregistrement par le pouvoir exécutif.

3. Le renforcement de la position du gouvernement justicialiste

Après avoir connu un début de mandat extrêmement difficile, le président Menem ne semble plus aujourd'hui sérieusement contesté. Si la politique d'austérité est très douloureuse pour certains et si la politique étrangère du président, à l'opposé du traditionnel nationalisme des Argentins, n'a pas encore démontré son efficacité, la grande majorité de la population crédite le chef de l'Etat d'avoir su ramener le pays à la stabilité économique et politique.

De fait, les élections de 1991 qui ont renouvelé la moitié des députés fédéraux, la totalité des gouverneurs et des conseillers municipaux ainsi que certains parlementaires provinciaux, ont confirmé la suprématie du parti justicialiste.

Il gouverne aujourd'hui 14 provinces sur 23. Il dispose d'une majorité absolue au Sénat avec 26 sièges contre 14 aux radicaux et six aux partis provinciaux et d'une forte majorité relative à la Chambre des députés, avec 118 sièges contre 84 à l'Union civique radicale, 20 aux partis provinciaux, 10 à l'Union du centre démocratique et 25 sièges à diverses autres formations. Toutefois, il convient de relever la montée en puissance actuelle de certains mouvements d'extrême-droite.

IV - UNE DEUXIÈME CONSÉQUENCE : L'AMBITION D'UNE NOUVELLE STATURE INTERNATIONALE POUR L'ARGENTINE

1. La volonté de l'Argentine d'accéder au "premier monde"

L'Argentine faisait partie, au sortir de la seconde guerre mondiale, des dix nations les plus prospères du monde. L'âge d'or argentin s'étend de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1946. Le pays se développe et s'enrichit grâce aux capitaux européens, singulièrement britanniques, et à l'arrivée de plusieurs millions d'immigrants, espagnols et italiens surtout, puis durant la seconde guerre mondiale, grâce aux énormes bénéfices retirés de la vente des produits agricoles.

Dans la conscience argentine, cet âge d'or demeure bien présent. Les Argentins savent ou pressentent que leur pays peut être riche, comme en témoigne le texte suivant :

"Notre république réunit les conditions requises pour devenir avec le temps l'une des plus grandes nations du globe. Son territoire est immense et fertile, il peut offrir une agréable hospitalité à cent millions d'hommes ; il possède tous les climats, et par conséquent tous les produits agricoles, depuis ceux de la zone tropicale jusqu'à ceux des régions polaires. Ses fleuves et ses montagnes sont parmi les plus importants de la terre. Elle a pour frontière maritime l'océan, qui la met en contact avec le monde entier ... Il n'est pas de nation qui soit régie par des institutions plus libérales ..." (1).

L'objectif affiché des autorités argentines est de refaire de leur pays une grande puissance. La voie solitaire du protectionnisme et de l'étatisme ayant conduit à un échec patent, les responsables argentins se tournent désormais vers le modèle occidental. Il s'agit, selon les termes du président Menem, d'"entrer dans le premier monde".

Cette volonté explique pour une large part les positions adoptées par l'Argentine en matière de politique étrangère. Celle-ci est d'abord caractérisée par un alignement quasi absolu sur les Etats-Unis, qui s'est traduit notamment, comme on pourra le voir, par l'abandon de la politique d'indépendance balistique (projets Condor et Alacran) et nucléaire (programme d'enrichissement d'uranium et de retraitement du plutonium), par l'envoi de deux frégates dans le Golfe, par la rupture de la solidarité latino-américaine à propos de Cuba.

L'Argentine a par ailleurs entrepris de normaliser ses relations avec la Grande-Bretagne en mettant "sous cloche" le problème de la souveraineté sur les îles Malouines.

Privilégiant les relations avec les pays occidentaux, l'Argentine a, en outre, décidé de quitter le mouvement des non-alignés.

2. L'apaisement des tensions dans le cône sud

Cherchant à montrer aux nations industrialisées sa bonne volonté et n'ayant plus les moyens de financer de lourdes dépenses d'armement, l'Argentine mène désormais une politique d'apaisement des tensions dans le cône sud.

Des accords ont été signés avec le Chili qui mettent un terme à la quasi totalité des différends frontaliers opposant les deux pays.

La course aux armements dans les domaines balistique et nucléaire à laquelle se livraient l'Argentine et le Brésil a été stoppée. Il semble que l'Argentine ait ainsi renoncé au programme Condor II (missile mobile d'une portée de 800 à 900 km capable de lancer une charge conventionnelle, chimique ou nucléaire) et Condor III (portée 965 km). Par ailleurs, le Brésil et l'Argentine se sont promis mutuellement de ne pas chercher à fabriquer ou à développer d'armes nucléaires et d'ouvrir tous leurs sites nucléaires aux équipes

d'inspection des deux pays (déclaration des Chefs d'Etats du 18 novembre 1990). Les deux Chefs d'Etats ont signé à Vienne à la mi-mars 1991 un accord sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ayant pour objet d'ouvrir leurs pays à des inspections de l'AIEA. Les deux pays se sont par ailleurs engagés à respecter le Traité de Tlalelolco qui interdit l'essai, l'emploi, la fabrication, le stockage, l'installation ou la possession de toute arme nucléaire. Enfin, ils ont conclu le 13 décembre 1991, au siège de l'AIEA, un nouvel accord portant sur l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. Ils acceptent ainsi tous les contrôles à l'intérieur de leurs frontières afin de *"vérifier que les matériels ne sont pas détournés pour fabriquer des armes nucléaires"*.

3. Une politique d'intégration régionale

Loin de se contenter d'améliorer ses relations bilatérales avec ses voisins, l'Argentine s'est lancée dans une politique d'intégration régionale dans le cône sud.

Ainsi a-t-elle signé, le 26 mars 1991, avec le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, le traité créant le Mercosur (marché commun du cône sud). Cet accord prévoit la suppression des barrières douanières entre les quatre pays dès 1995.

V - LES VOIES DE LA COOPÉRATION FRANCO-ARGENTINE

1. Participer dès à présent au programme de privatisations

L'une des priorités de la France en 1992 devait être de participer au programme de privatisations lancé par le gouvernement argentin.

Cette participation présente un triple intérêt. Elle a tout d'abord une logique purement économique, certaines entreprises

argentines étant en déficit uniquement en raison d'une mauvaise gestion. Nos sociétés peuvent ainsi investir dans certains secteurs argentins avec une forte probabilité de bénéfices à long, moyen, voire court terme. L'expérience actuelle de France Telecom démontre que cette dernière hypothèse n'est pas absurde.

Elle constitue, ensuite, un signal politique en direction des autorités argentines leur prouvant que la France a confiance en leur pays et en son redressement.

Enfin, elle garantit indirectement la présence culturelle française en Argentine. Le passé a en effet montré qu'il était vain de vouloir développer, voire même conserver une influence culturelle dans un pays où l'on est absent économiquement. Très concrètement, et à titre d'exemple, la diffusion du cinéma français rencontrerait peut-être moins de difficultés si des entreprises de notre pays disposaient d'un réseau de salles sur place.

Si l'Etat doit donc encourager nos entreprises à investir en Argentine, il doit aussi les dissuader de le faire dans les secteurs qui risquent d'être des gouffres financiers. A cet égard, la rentabilité des transports urbains ou du réseau d'assainissement des eaux nécessiterait une étude approfondie.

2. Resserrer les liens culturels, politiques et commerciaux

Les relations politiques avec l'Argentine ont connu une nette amélioration depuis juillet 1991, à la suite de la visite officielle à Paris du ministre argentin des relations extérieures. L'amélioration de ces relations - à laquelle la visite du président Menem en France du 17 au 19 février dernier aura sans doute heureusement concouru - doit demeurer une priorité. L'Argentine est un grand pays qui dispose d'importantes ressources et qui mène une politique économique courageuse. Elle doit devenir l'un des principaux interlocuteurs de la France en Amérique latine.

Nos échanges commerciaux demeurent trop modestes. La part de la France sur le marché argentin est de 4,5%, ce qui nous place au sixième rang, loin derrière les Etats-Unis (18%), le Brésil (15%) et l'Allemagne (11%). Or, le marché argentin peut se révéler extrêmement intéressant dans les années à venir si la stabilité économique est confirmée et si la croissance se poursuit.

En outre, dans le cadre du Mercosur, l'Argentine peut devenir une porte privilégiée d'accès au marché latino-américain.

Le maintien d'un flux important d'investissements français en Argentine (la France a été le premier investisseur étranger dans ce pays en 1991) est sans doute l'un des meilleurs gages d'un accroissement de nos échanges commerciaux.

En matière culturelle, la France a eu et conserve une grande influence. Carlos Gardel, né à Toulouse, reste l'idole du tango argentin. Comme l'a précisé le président Menem : les architectes français, notamment Le Corbusier, sont célèbres en Argentine. Parmi les hommes de lettres, André Malraux et nos auteurs classiques gardent leur prestige.

L'influence française s'est exercée dans les domaines du droit, puisque le code civil argentin est largement inspiré du code Napoléon, mais aussi de l'Education, le système scolaire argentin ayant été conçu, jusqu'à sa décentralisation, sur le modèle français.

L'image de la France demeure bonne. A titre d'exemple, la chaîne française de télévision par câble qui fonctionne deux fois trois heures chaque jour compte 200 000 abonnés. De même, selon les informations recueillies par votre délégation, le potentiel d'auditeurs de la radio française atteindrait, à Buenos-Aires, près de 200 000 personnes. Dans ces conditions, sans doute serait-il intéressant de développer des programmes en français sur la bande FM. Par ailleurs, la présence sur place d'un correspondant de Radio France Internationale couvrant l'ensemble du cône sud paraît être indispensable.

S'agissant de la langue française, enseignée à 350 000 élèves, elle occupe la deuxième place derrière l'anglais. Il convient de noter que le nombre d'élèves apprenant notre langue tend à diminuer aussi bien dans les établissements argentins que dans ceux de l'Alliance française.

De fait, l'influence de notre pays est actuellement très fortement concurrencée par celle des pays anglo-saxons, en particulier les Etats-Unis qui disposent de moyens financiers importants leur assurant, ipso facto, une rapide diffusion de leur culture dans tous les médias : le cinéma, la radio...

Pour faire face à cette évolution, trois voies devraient être plus particulièrement explorées :

- En matière d'enseignement, il apparaît indispensable d'assurer un suivi des élèves ayant effectué leur études secondaires dans les établissements français. Il apparaît en effet regrettable de les voir choisir d'autres pays que le nôtre pour suivre des études supérieures comme cela est trop souvent le cas. L'effort de la France pour former ces jeunes est alors consenti, pour ainsi dire, en pure perte.

- La diffusion de la langue et de la culture françaises au travers des grands médias (télévision, radio), doit être privilégiée. Il est indispensable que les Argentins, comme les Chiliens, puissent aisément percevoir la voix de la France non seulement pour être familiarisés avec notre langue, mais aussi pour prendre conscience de l'intérêt porté par notre pays à leur nation.

- Plus généralement, l'expansion de notre culture doit disposer d'un soubassement économique. Cela signifie en clair que la France doit être présente sur le marché argentin. Le programme des privatisations lui offre l'occasion de s'implanter durablement. Elle doit saisir cette opportunité.

3. Contribuer à la réorganisation et à la modernisation de l'Etat argentin

Comme votre délégation a pu le constater, c'est la réforme de l'ensemble de l'organisation de l'Etat argentin qui doit être poursuivie. Les finances publiques, l'administration générale, les services de sécurité, les services des provinces... sont concernés.

La France peut, sans doute, apporter un concours non négligeable -elle le fait déjà- à la rénovation de la République argentine en ce domaine.

*

* *

QUATRIÈME PARTIE :

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'INFLUENCE DE LA FRANCE DANS LE CÔNE SUD FACE À L'ÉVOLUTION DE L'IMAGE ET DE LA PRÉSENCE DES ÉTATS-UNIS DANS LA RÉGION

L'Etat soviétique a disparu. Il ne peut plus exacerber les tensions en Amérique latine pour contrecarrer l'action des Etats-Unis et combattre son influence sur le sous-continent. Plus encore, il ne peut plus faire figure de référence.

Cuba, s'il demeure l'élève modèle d'un maître évanoui, n'exerce plus aucun attrait sur les populations du sous-continent, au moins dans le cône sud. Les espoirs qu'avait pu susciter le castrisme en mêlant nationalisme latino-américain et révolution ont été balayés.

Dans le même temps, les Etats-Unis qui paraissent galvanisés par le sursaut que leur impulsèrent les présidents Reagan puis Bush, s'imposent comme la seule grande puissance mondiale. Grâce à leurs moyens financiers, grâce à leur poids politique, ils sont omniprésents en Amérique latine. Sans adversaire, ils sont quasiment omnipotents. Le temps de l'Amérique latine insurgée contre les "gringos" est révolue. La puissance financière et politique fait le lit de l'influence culturelle. Chili et Argentine ne font pas exception à cette règle. Tous nos concitoyens rencontrés sur place s'accordent pour reconnaître l'influence croissante de la culture "anglo-saxonne". A cette influence, s'ajoute une convergence d'intérêts très nette, par exemple au sujet des négociations du GATT, entre les pays latino-américains et les Etats-Unis.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la présence de la France en Amérique latine et singulièrement au Chili et en Argentine. Autant dire qu'elle subit une pression énorme qui, dans bien des cas, la met en péril. Pression d'autant plus considérable qu'elle est aussi le fait de pays disposant de ressources financières importantes, le Japon et l'Allemagne.

De fait, notre langue est de moins en moins parlée, de moins en moins enseignée. Nos parts de marché s'effritent. Plus grave, nous perdons le contact avec les élites locales qui, désormais dans leur grande majorité, ont suivi des études supérieures aux Etats-Unis. Notre difficulté à retenir les éléments les plus brillants dans notre enseignement supérieur sera sans doute l'un des premiers problèmes à résoudre si nous voulons conserver une quelconque influence en Amérique latine. Encore faudra-t-il pour cela que nous chassions les clichés sur le sous-continent qui encombrent trop souvent notre esprit. Certes, des pays latino-américains sont dans une situation catastrophique. Mais d'autres parviennent à de bons, voire de très bons résultats. Le Chili et l'Argentine en font partie. Il est temps de marquer avec vigueur notre amitié et notre intérêt pour ces deux nations qui accomplissent un remarquable effort de redressement économique, tout en se démocratisant. Il est encore temps, car nous disposons sur place d'un capital de confiance et d'estime énorme. Si la France éternelle ne ressemble plus qu'à une métaphore pour certains de nos concitoyens, elle a encore une signification dans ces pays où la liberté fut longtemps une denrée rare.

Les entretiens que votre délégation a pu avoir ont par ailleurs montré que nos interlocuteurs tendaient à ne plus voir la France qu'au travers du prisme européen. Fait significatif, lors de son voyage en Europe, le président argentin s'est d'abord rendu à Bruxelles et à Strasbourg avant de séjourner à Paris, donnant ainsi aux instances communautaires la primeur de ses réflexions notamment sur une possible nouvelle vague d'immigration de l'Europe de l'Est vers l'Argentine.

Notre rayonnement en Amérique latine pourrait souffrir d'une telle évolution.

L'Union européenne n'étant pas cet Etat fédéral que nos amis chiliens et argentins imaginent, la France doit continuer à jouer un rôle spécifique en Amérique latine. Si des actions communautaires sont engagées, il est évidemment souhaitable que la France y participe. Sans doute même devrait-elle en être un moteur en raison de la tradition d'amitié qui la lie aux pays latino-américains.

Le renouveau de notre présence suppose rien moins que la mise en oeuvre d'une politique cohérente et dynamique en direction de l'Amérique latine, qui combine les moyens politiques, économiques, culturels. Il exige un effort continu et très important, mais la France ne doit pas cesser de faire entendre sa voix dans une région dont l'évolution est prometteuse et qui historiquement et sentimentalement est très liée à l'Europe.

*

* *

EXAMEN EN COMMISSION

Le présent rapport a été examiné par la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au cours de sa réunion du 1er avril 1992.

A l'issue de l'exposé de M. Guy Cabanel, M. André Rouvière a indiqué qu'il avait été très favorablement impressionné par le processus de démocratisation du Chili et par ses succès en matière de commerce extérieur. Il a souligné la nécessité pour les autorités chiliennes de parvenir à un partage des richesses encore inégalement réparties. M. Michel Crucis a constaté la prospérité économique du Chili, tout en relevant que les inégalités sociales demeuraient encore importantes. M. Michel d'Aillières s'est interrogé sur les relations entre le Pérou et le Chili. M. Guy Cabanel a répondu que ces relations étaient en voie d'amélioration grâce à la bonne volonté réciproque des deux parties, même si certains différends existaient encore.

La commission a alors adopté le présent rapport.

ANNEXES

Annexe n° 1

CHILI - CHRONOLOGIE SOMMAIRE

- 1520** : Découverte par Magellan
- 1541** : Pedro de Valdivia fonde Santiago
- 1561-1810** : Capitainerie générale dépendant du Vice-Roi du Pérou
- 1814** : Echec du premier soulèvement pour l'indépendance
- 1816-1818** : Deuxième soulèvement, victoires de Bernardo O'Higgins
- 1818** : Indépendance
- 1833** : Constitution
- 1836-1839 et 1879-1884** : Guerres contre le Pérou et la Bolivie
- 1884** : Les Indiens signent un traité de paix avec le gouvernement chilien
- 1970** : Salvadore Allende (socialiste) élu président
- 1973 (mars)** : L'unité populaire perd la majorité aux élections législatives
- 1973 (11 septembre)** : Coup d'Etat militaire. Suicide de Salvador Allende
- 1974 (juin)** : Le général Pinochet, chef suprême de la Nation
- 1973-1989** : Régime militaire
- 1988** : Plébiscite pour la prorogation des pouvoirs du général Pinochet : victoire du non
- 1989 (14 décembre)** : Elections présidentielles libres. Patricio Aylwin, démocrate-chrétien soutenu par la quasi totalité des mouvements d'opposition, est élu
- 1990 (11 mars)** : Entrée en fonction du président Aylwin. Pinochet reste pour 8 ans commandant en chef de l'armée de terre

1990 (25 avril) : création de la commission "vérité et réconciliation" chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises durant la dictature

1990 (novembre) : Loi permettant au président de la République de gracier tout détenu ayant commis un délit politique avant le 11 mars 1980

1991 (23 mars) : Le Congrès adopte un amendement à la Constitution confiant au président de la République un droit de grâce pour les prisonniers politiques.

Annexe n° 2

ARGENTINE : CHRONOLOGIE SOMMAIRE

- 1516** : Jean Diaz de Solis découvre la Plata
- 1536 et 1580** : Première puis deuxième fondation de Buenos-Aires
- 1593-1776** : Les terres du Rio de la Plata sont divisées en deux gouvernements : Buenos-Aires et Paraguay
- 1776** : Création de la Vice-Royauté du Rio de la Plata : Argentine, Bolivie, Paraguay, et une partie du Brésil et du Chili
- 1782** : L'Argentine est divisée en huit intendances et sept gouvernements
- 1810-1820** : Guerre de libération menée par San Martin
- 1853** : Constitution fédérale
- 1880** : Début de l'immigration européenne
- 1930** : Premier coup d'Etat militaire
- 1946** : Général Juan Péron élu président
- 1949** : Réforme de la Constitution nationale
- 1946-1955** : Général Juan Péron au pouvoir. Vague de nationalisation
- 1955** : Péron renversé par les militaires. Il part en exil
- 1973** : Péron réélu président
- 1974** : Péron meurt. Sa troisième femme, Isabel, lui succède
- 1974-1976** : Anarchie politique, instabilité économique. Guerre civile larvée
- 1976 (24 mars)** : Coup d'Etat militaire
- 1976-1982** : Régime militaire
- 1982 (2 avril-1er juillet)** : Guerre des Malouines. Défaite argentine

1983 : Raúl Alfonsion (radical) élu président

1989 : Carlos Menem (péroniste) élu président

1991 : nouveau plan monétaire dit de convertibilité

Annexe n° 3

QUELQUES DONNÉES SUR LE CHILI

Superficie : 756 627 km² (hors Antarctique). Frontières : 200 km avec le Pérou, 4 800 km avec l'Argentine et la Bolivie. Plus de 10 000 km de côtes.

Population : 13,1 millions d'habitants. Densité : 17 habitants/km²

. taux natalité : 22 pour mille ; taux mortalité 6 pour mille

. population urbaine : 84,7 %. Villes principales : Santiago : 4,4 millions ; Concepcion : 306 000 ; Vina del Mar : 281 000 ; Valparaiso : 276 000

. religions : catholiques : 89,5 % ; protestants : 6 %

Economie : population active : 36,8 %

. répartie entre agriculture (14 %), industrie (20 %), mines (6 %) et services (60 %)

. PNB 1990 : 2 111 dollars par habitant, soit 27,8 milliards de dollars

. croissance 1990 : + 2,10 % ; 1991 : + 5,5 %

. inflation 1990 : + 27,3 % ; 1991 : + 18,7 %

. dette extérieure : 16 milliards de dollars

. commerce (en millions de dollars)

	1990	1991
Exportations	8 328	8 901
Importations	7 068	7 419
Balance commerciale	1 260	1 482
Solde du compte courant	- 747	n.c.
Investissements directs (en 1991)	1 132	1 079
Balance des paiements	+ 1 956	+ 960
Réserve de change officiel	5 347	6 639
Dette extérieure	17 450	16 100

. échanges franco-chiliens (en millions de FF)

	1988	1989	1990	1991 (9 mois)
Importations du Chili	3 141	3 852	3 525	2 840
Exportations françaises vers le Chili				
Solde des échanges	- 2 300	- 2 444	- 2 130	- 1 926
Taux de couverture (%)	26,7	36,5	39,5	32

. principales productions : cuivre (1er producteur mondial), papier, molybdène, fer, argent, or ...

. produits agricoles : vin (13e rang mondial), fruits, produits de la pêche, bois ...

. principaux fournisseurs : Etats-Unis, Japon, Allemagne, Brésil

. principaux clients : Etats-Unis, Japon, Allemagne, Brésil, Grande-Bretagne

Institutions : République. La Constitution de 1980 demeure en vigueur.

Le président est élu au suffrage universel direct.

Le parlement compte deux chambres : la Chambre des députés (120 sièges) et le Sénat (47 sièges).

Annexe n° 4

QUELQUES DONNÉES SUR L'ARGENTINE

Superficie : 2 776 656 km²

Population : 32,6 millions d'habitants. Densité : 11,5/km²

. **taux natalité** : 22 pour mille

. **population urbaine** : 84,6 %. Villes principales : Buenos Aires : 3 millions (grand Buenos Aires : 11 millions) ; Cordoba : 983 000 ; Santa Fé : 974 800 ; Rosario : 957 181 ; Mendoza : 605 623

. **religions** : catholiques : 92,7 % ; protestants : 1,9 % ; juifs : 1,6 %

Economie

Pib 1990 : 65 millions de dollars, soit 2 000 dollars par habitant

Répartition par secteur en pourcentage du Pib : agriculture : 15 %, industrie : 22 %, mines : 3 %, services : 43 %, administration : 17 %

Inflation : 1989 : + 4 923 % ; 1990 : 1 344 % ; 1991 : 84 %

Dette extérieure : 60,9 millions de dollars

Commerce : importations : 1990 : 4,1 milliards de dollars ; exportations 1990 : 12,3 milliards de dollars

. **principaux partenaires économiques (1990)**

fournisseurs : Etats-Unis, Brésil, Allemagne, Bolivie, Italie, France

clients : Etats-Unis, Pays-Bas, Brésil, Iran, Allemagne

. **principaux échanges commerciaux (1990)**

exportations : céréales, oléagineux ; boissons, tabac ; huiles et graisses ; métaux non précieux et produits transformés

importations : produits chimiques ; machines et équipements électriques ; produits minéraux (combustibles) ; matériel de transport

. échanges commerciaux France/Argentine (en milliards de FF)

	1987	1988	1989	1990
Exportations	1 743	1 621	1 700	1 324
Importations	1 543	1 904	2 286	2 725

Institutions : République fédérale

Président et vice-président élus pour 6 ans au suffrage universel. Non rééligibles.

Parlement bicaméral : Chambre des députés : 257 membres élus au suffrage universel ; Sénat : 46 membres élus pour 9 ans par les législateurs provinciaux.

Annexe n° 5

LE CONGRES NATIONAL CHILIEN
RÉPARTITION DES SIÈGES

	Chambre des députés	Sénat
PARTIS SOUTENANT M. AYLWIN		
Démocratie Chrétienne	38 sièges	13 sièges
Parti Socialiste - PPD	23 sièges	5 sièges
Parti Radical	5 sièges	2 sièges
Parti Social Démocrate	1 siège	1 siège
Gauche Chrétienne	2 sièges	-
Parti Radical Socialiste	-	1 siège
Parti Humaniste	1 siège	-
Alliance du Centre	1 siège	-
TOTAL "Concertation nationale"	71 sièges	22 sièges
OPPOSITION		
Rénovation nationale	30 sièges	13 sièges
Union Démocratique Indépendante	11 sièges	2 sièges
Indépendants	8 sièges	1 siège
Sénateurs désignés	-	8 sièges
TOTAL	49 sièges	24 sièges
TOTAL GÉNÉRAL	120 sièges	46 sièges

Annexe n° 6

LE CÔNE SUD DE L'AMÉRIQUE LATINE

